

**NOTE 1 Principales conventions comptables**

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément au paragraphe 308 de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), les états financiers consolidés doivent être dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers, y compris les exigences comptables du BSIF, sont résumées ci-après. Ces conventions comptables sont conformes, à tous les égards importants, aux PCGR du Canada.

Les PCGR exigent que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Certains chiffres correspondants ont été retraités pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Les principales conventions comptables suivies dans la préparation de ces états financiers consolidés sont résumées ci-dessous.

**Principes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les filiales, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. La méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés liées sur lesquelles nous exerçons une influence notable. Ces placements sont inclus dans le poste Autres actifs. Notre quote-part du bénéfice tiré de ces placements, les gains et les pertes réalisés à l'aliénation de ces placements et les réductions de valeur visant à refléter une perte de valeur durable sont inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt. La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements sur lesquels nous exerçons un contrôle conjoint; selon cette méthode, nous consolidons la quote-part qui nous revient des actifs, des passifs, des revenus et des charges.

**Conversion des comptes exprimés en devises**

L'actif et le passif exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan; les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice.

L'incidence de la conversion des comptes de nos filiales, succursales étrangères et sociétés associées qui utilisent une devise fonctionnelle autre que le dollar canadien est reflétée à la rubrique Bénéfices non répartis, y compris l'incidence connexe au titre de la couverture et des impôts. Au moment de l'aliénation de ces placements, le montant net du gain ou de la perte de change cumulé est porté à la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les autres gains et pertes de change (déduction faite des opérations de couverture) sont inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

**Valeurs mobilières**

Les valeurs mobilières sont constatées, selon l'intention de la direction, en tant que titres du compte de négociation ou titres du compte de placement.

Les titres du compte de négociation, qui sont acquis aux fins de vente à court terme, sont comptabilisés à leur juste valeur estimative. Les obligations découlant de la livraison des titres du compte de négociation vendus mais non encore acquis sont comptabilisées à titre de passif et inscrites à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés relativement à ces titres sont constatés en tant que revenus tirés des activités de négociation et inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les dividendes et les revenus d'intérêt afférents aux titres du compte de négociation sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt. Les frais d'intérêt sur les titres portant intérêt et vendus à découvert sont comptabilisés dans les frais d'intérêt.

Les titres du compte de placement comprennent les valeurs mobilières qui peuvent être vendues pour répondre ou parer à une variation des taux d'intérêt et au risque connexe de paiement anticipé, aux variations du risque de change, aux changements des sources de financement ou des modalités, ou encore pour répondre aux besoins de liquidités. Les titres de participation du compte de placement sont constatés au coût et les titres de créance du compte de placement, au coût non amorti. Les dividendes et les revenus d'intérêt sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt. Les primes et les escomptes sur les titres de créance sont amortis au revenu d'intérêt selon la méthode du rendement effectif jusqu'à l'échéance des titres s'y rapportant. Les gains et les pertes réalisés au moment de l'aliénation des titres du compte de placement, qui sont calculés en fonction d'un coût moyen, ainsi que les réductions de valeur destinées à montrer une perte de valeur durable sont inclus dans le poste Gain (perte) à la vente de titres du compte de placement, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les titres de substitut de prêt sont des instruments de financement de clients, structurés comme des placements après impôts plutôt que des prêts ordinaires afin d'offrir aux émetteurs un taux d'emprunt avantageux. Le traitement comptable de ces titres est identique à celui des prêts et, lorsque cela est nécessaire, une réduction est apportée au moyen d'une provision cumulative pour pertes sur créances.

**Biens achetés en vertu de conventions de revente et biens vendus en vertu de conventions de rachat**

Nous achetons des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente et vendons des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat. Les conventions de revente sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts assortis de garanties, et sont inscrites au bilan consolidé aux montants d'achat initiaux des valeurs mobilières. Les conventions de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts assortis de garanties, et sont inscrites au bilan consolidé aux montants de vente initiaux des valeurs mobilières, plus les intérêts courus sur les titres portant intérêt. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente et les intérêts payés sur les conventions de rachat sont présentés respectivement à titre de revenu d'intérêt et de frais d'intérêt.

**Prêts**

Les prêts sont comptabilisés déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts et des revenus non gagnés, qui comprennent les intérêts non gagnés et les commissions sur prêts non amorties.

Les prêts sont classés à titre de prêts douteux lorsque le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 90 jours, les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit et des prêts garantis par le gouvernement canadien, sont classés à titre de prêts douteux, sauf s'ils sont entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette à l'intérieur d'un délai de 180 jours après la date d'échéance. Les soldes de cartes de crédit sont radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts garantis par le gouvernement canadien sont classés à titre de prêts douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis 365 jours. Lorsqu'un prêt est classé à titre de prêt douteux, les intérêts cessent d'être cumulés et l'ensemble des intérêts précédemment cumulés mais non payés à l'égard du prêt est porté au débit de la provision pour pertes sur créances. Les intérêts reçus sur les prêts douteux sont portés au crédit de la provision cumulative pour pertes sur prêts à l'égard du prêt en question. Les prêts douteux sont de nouveau inscrits comme des prêts à marche satisfaisante lorsque tous les montants (y compris les intérêts) ont été recouverts, que toutes les charges liées aux prêts douteux ont été contrepassées et que la qualité du crédit s'est améliorée de telle sorte que le recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues est raisonnablement assuré.

Lorsqu'un prêt a été classé parmi les prêts douteux, la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative, déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt. Au cours de périodes subséquentes, tout recouvrement de montants précédemment radiés et toute augmentation de la valeur comptable du prêt sont portés, à l'état des résultats, au crédit de la provision pour pertes sur créances. Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital ou des intérêts, et que les paiements ne sont pas en souffrance depuis 90 jours.

Une garantie est demandée si elle est jugée nécessaire pour la facilité d'emprunt globale du client et ce, d'après une évaluation de la solvabilité du client.

Les actifs acquis en règlement d'un prêt problème sont inscrits à leur juste valeur moins les frais de vente. Tout excédent de la valeur comptable du prêt sur la juste valeur inscrite des actifs acquis est porté au débit de la provision pour pertes sur créances.

Les commissions perçues à l'égard des nouveaux prêts et des prêts restructurés ou renégociés sont reportées et comptabilisées sous la rubrique Revenu d'intérêt sur la durée estimative de ces prêts. S'il est probable qu'un prêt en résulte, les commissions d'engagement et de mobilisation sont également incluses sous la rubrique Revenu d'intérêt sur la durée prévue de ces prêts. Sinon, les commissions sont comptabilisées dans le poste Autres passifs et amorties à la rubrique Revenus autres que d'intérêt pendant la période d'engagement ou de mobilisation.

### Provision cumulative pour pertes sur créances

La provision cumulative pour pertes sur créances est maintenue à un niveau que la direction estime adéquat pour absorber les pertes sur créances désignées dans le portefeuille de même que les pertes qui ont été subies, mais ne peuvent encore être déterminées. La provision cumulative est principalement liée aux prêts, mais peut également avoir trait aux dépôts à des banques, aux produits dérivés, aux titres de substitut de prêt et à d'autres instruments de crédit comme les acceptations, les garanties et les lettres de crédit. La provision cumulative est augmentée par la provision pour pertes sur créances, laquelle est imputée aux résultats et réduite par les radiations, déduction faite des recouvrements.

La provision cumulative est déterminée en fonction de la désignation et de l'évaluation, par la direction, des comptes problématiques, des pertes probables estimatives liées au reste du portefeuille et d'autres facteurs tels que la composition et la qualité du portefeuille et les changements de la conjoncture économique.

#### *Provisions cumulatives spécifiques*

Des provisions cumulatives spécifiques sont établies afin d'absorber les pertes qui se produisent relativement à des emprunteurs précisément désignés et à des prêts plus homogènes classés à titre de prêts douteux. Les pertes liées aux prêts consentis à de grandes entreprises ou à des gouvernements désignés sont évaluées en fonction de la valeur actualisée des paiements prévus pour chaque compte individuel. Les pertes liées aux autres types de portefeuilles semblables, à l'exclusion des cartes de crédit, sont évaluées en fonction de l'expérience en matière de radiations nettes. Aucune provision cumulative spécifique n'est constituée au titre des cartes de crédit, les soldes étant radiés lorsque aucun paiement n'est reçu dans les 180 jours. Les prêts aux particuliers sont généralement radiés lorsqu'ils sont en souffrance depuis 150 jours. Les autres prêts sont radiés lorsque la possibilité de recouvrer la totalité du montant du prêt est à peu près inexistante.

#### *Provision cumulative générale attribuée*

La provision cumulative générale attribuée reflète la meilleure estimation quant aux pertes probables liées à la tranche du portefeuille de crédit qui n'a pas encore été précisément classée parmi les prêts douteux. Ce montant est établi trimestriellement en appliquant les facteurs de perte prévus aux prêts en cours et aux engagements de crédit. La provision cumulative générale attribuée au titre des prêts et des acceptations de banque liés aux grandes entreprises et aux gouvernements est fondée sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus, en fonction d'une analyse de l'évolution des pertes selon le type et la cote du prêt. Pour ce qui est des portefeuilles plus homogènes, tels que les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts aux petites et moyennes entreprises, les prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit, la provision cumulative générale attribuée est déterminée en fonction des types de portefeuilles. Les pertes sont déterminées par l'application des ratios de perte établis au moyen d'une analyse statistique de l'évolution des pertes et des tendances en matière de radiation, ajustés pour tenir compte des changements dans les produits offerts et de la qualité de crédit du portefeuille.

#### *Provision cumulative générale non attribuée*

La provision cumulative générale non attribuée reflète l'estimation par la direction quant aux pertes probables non désignées du portefeuille qui ne sont pas visées par les provisions cumulatives spécifiques attribuées ou la provision cumulative générale attribuée. Cette évaluation, qui est revue trimestriellement, tient compte des conditions économiques et de marché, des exigences des organismes de réglementation qui ont une incidence sur les principales activités de prêt, de l'expérience récente en matière de pertes sur prêts et des tendances en matière de qualité et de concentration du crédit. Cette provision cumulative reflète également le risque lié au modèle et à l'estimation; elle ne représente pas les pertes futures et ne remplace pas d'autres provisions cumulatives.

### Acceptations

Les acceptations sont des instruments négociables à court terme émis par nos clients à des tiers et que nous garantissons. La responsabilité éventuelle au titre des acceptations est comptabilisée comme un passif dans le bilan consolidé. Le recours contre le client, dans le cas où ces engagements devraient être acquittés, est comptabilisé comme un actif de valeur équivalente au poste Autres actifs. Les commissions gagnées sont comptabilisées à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

### Produits dérivés

Les produits dérivés sont principalement utilisés dans les activités de vente et de négociation. Les produits dérivés sont également utilisés pour gérer nos risques à l'égard des taux d'intérêt et de change et des autres risques de marché. Les produits dérivés le plus souvent utilisés sont les contrats de change à terme de gré à gré, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les contrats à terme standardisés sur devises et sur taux d'intérêt, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les options sur devises et sur taux d'intérêt et les produits dérivés de crédit.

Lorsque les produits dérivés sont utilisés dans le cadre des activités de vente et de négociation, les gains et les pertes réalisés et non réalisés qui en résultent sont constatés à la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les cours du marché sont déterminés au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courants et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Une partie de la valeur du marché est reportée et inscrite au poste Montants se rapportant aux produits dérivés, au passif, puis amortie aux revenus sur la durée des instruments pour couvrir le risque de crédit et les frais de service directs futurs. Les gains et les pertes non réalisés sont inscrits à leur montant brut au poste Montants se rapportant aux produits dérivés, à l'actif et au passif; toutefois, ils sont présentés à leur montant net lorsque nous avons, à la fois, le droit juridique et l'intention de régler ces montants simultanément. Les dépôts de garantie obligatoires et les primes versées sont également inclus dans le poste Montants se rapportant aux produits dérivés, à l'actif, tandis que les primes reçues sont présentées au poste Montants se rapportant aux produits dérivés, au passif.

Lorsque les produits dérivés sont utilisés pour gérer nos propres risques, nous déterminons pour chaque produit dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée. Si la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change lié à un investissement net à l'étranger. La couverture est documentée dès sa mise en place, pour déterminer l'objectif précis de gestion du risque ainsi que la stratégie de couverture. La documentation précise l'actif ou le passif couvert, le risque géré par l'opération de couverture, le type de produit dérivé utilisé et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera appliquée. Le produit dérivé doit avoir une grande efficacité pour compenser comme prévu la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie.

Les opérations de couverture de la juste valeur consistent principalement en des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme. Les opérations de couverture des flux de trésorerie consistent principalement en des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable. Lorsqu'un produit dérivé détenu à des fins autres que de négociation est désigné et s'avère efficace pour la couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie, le gain ou la perte lié à ce produit dérivé est constaté sur la durée de l'actif ou du passif couvert à titre d'ajustement au revenu d'intérêt ou aux frais d'intérêts.

Des contrats de change à terme et des passifs libellés en dollars américains sont utilisés pour gérer le risque lié aux placements effectués dans des filiales, des succursales ou des sociétés dont les activités sont libellées en une devise fonctionnelle autre que le dollar canadien. Les gains et les pertes découlant de ces instruments de couverture sont inscrits au poste Bénéfices non répartis.

S'il s'avère que le produit dérivé ne répond plus aux conditions de couverture efficace ou s'il est vendu ou liquidé, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La juste valeur du produit dérivé est constatée à ce moment à titre de montant se rapportant aux produits dérivés, dans les actifs ou les passifs, et le gain ou la perte est reporté et inscrit au poste Revenu net d'intérêt au cours des périodes où l'élément couvert influe sur les résultats. La comptabilité de couverture cesse aussi d'être appliquée au moment de la vente d'un produit dérivé ou de sa liquidation avant l'échéance prévue. La juste valeur du produit dérivé est comptabilisée à ce moment à titre de montant se rapportant aux produits dérivés, dans les actifs ou les passifs, et le gain ou la perte est inscrit à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les produits dérivés détenus à des fins autres que de négociation et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont inscrits à leur juste valeur brute à titre de montants se rapportant aux produits dérivés, dans les actifs ou les passifs, toute variation de cette juste valeur étant constatée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Il est toujours possible de désigner ces produits dérivés détenus à des fins autres que de négociation à titre de couverture dans de futures relations de couverture. Au moment de la désignation, toute juste valeur antérieurement inscrite au bilan consolidé sera amortie dans les revenus autres que d'intérêt.

**Locaux et matériel**

Les locaux et le matériel sont constatés au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est essentiellement comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs : de 25 à 50 ans pour les bâtiments, de 3 à 10 ans pour le matériel informatique, de 7 à 10 ans pour le mobilier, les agencements et le reste du matériel. Pour les améliorations locatives, la durée de vie utile estimative correspond à la durée du bail plus la première option de renouvellement. Les gains et les pertes résultant de l'aliénation sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

**Regroupements d'entreprises, écart d'acquisition et autres actifs incorporels**

Tous les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs incorporels identifiables sont constatés séparément de l'écart d'acquisition et sont inclus dans le poste Autres actifs incorporels. L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût d'acquisition des filiales sur la juste valeur de l'actif net acquis. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2001, l'écart d'acquisition et les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation fondé sur la juste valeur au moins une fois par année. La dépréciation de l'écart d'acquisition est déterminée au niveau des unités d'exploitation au moyen d'un test de dépréciation effectué au moins une fois par année, le 1<sup>er</sup> août. Les unités d'exploitation regroupent les activités commerciales présentant des caractéristiques et des stratégies économiques semblables et peuvent représenter soit un secteur d'exploitation, soit une unité opérationnelle à l'intérieur d'un secteur d'exploitation.

Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation (y compris l'écart d'acquisition attribué) dépasse sa juste valeur, la dépréciation de l'écart d'acquisition est mesurée comme l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué à l'unité d'exploitation sur la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition, en fonction de la juste valeur de l'actif et du passif de l'unité d'exploitation.

Toute dépréciation de l'écart d'acquisition ou des actifs incorporels est constatée à titre de frais autres que d'intérêt dans la période au cours de laquelle la dépréciation survient. Les autres actifs incorporels ayant une durée de vie définie font l'objet d'un amortissement sur leur durée de vie utile estimative, et ils sont également soumis à un test de dépréciation.

**Impôts sur les bénéfices**

Nous utilisons la méthode de l'actif et du passif fiscal, laquelle exige que les impôts sur les bénéfices reflètent l'incidence fiscale future prévue des écarts temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Par conséquent, un actif ou un passif d'impôts reportés est déterminé pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur à la date de réalisation prévue des éléments sous-jacents de revenus et de charges. La charge d'impôts présentée dans l'état consolidé des résultats comprend les impôts exigibles et les impôts reportés. Les impôts applicables aux éléments imputés ou crédités aux capitaux propres sont déduits de ces éléments.

Le montant net des impôts reportés résultant d'écarts temporaires est inclus dans le poste Autres actifs. Nous constituons une provision cumulative pour moins-value afin de ramener la valeur des actifs d'impôts reportés au montant estimatif devant, de façon plus probable qu'improbable, être réalisé. De plus, l'état consolidé des résultats comprend des éléments qui sont non imposables ou non déductibles à des fins fiscales et, en conséquence, la charge d'impôts diffère de celle qui serait constituée selon les taux prévus par la loi.

**Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite**

Nous offrons un certain nombre de régimes de prestations qui fournissent des prestations de retraite et certains autres avantages aux employés admissibles. Ces régimes comprennent les régimes de retraite prévus par la loi, les régimes de retraite complémentaires, les régimes à cotisations déterminées et les régimes d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires et d'assurance vie.

Nous capitalisons annuellement nos régimes de retraite prévus par la loi et nos régimes d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires et d'assurance vie en fonction des montants déterminés sur une base actuarielle qui sont nécessaires compte tenu du droit à pension des employés en vertu de la législation actuelle relative aux régimes de retraite. Ces régimes fournissent des prestations établies en fonction du nombre d'années de service, des cotisations et du salaire moyen à la retraite.

Des évaluations actuarielles sont effectuées régulièrement afin de déterminer la valeur actualisée des prestations à payer, établie en fonction de la rémunération prévue des employés jusqu'à la retraite. Les placements détenus par les caisses de retraite consistent principalement en des titres de participation, en des obligations et en des débetures. L'actif des caisses de retraite est évalué à la juste valeur.

La charge au titre des prestations constituées correspond au coût des prestations constituées au titre des services de l'année en cours, aux intérêts débiteurs sur l'obligation, au rendement des investissements prévu sur la valeur marchande de l'actif du régime, à l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés non comptabilisé et à l'amortissement des gains ou des pertes actuariels nets non comptabilisés. L'amortissement est calculé sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés participant aux régimes.

L'excédent cumulatif des cotisations aux caisses de retraite sur les montants inscrits à titre de charges est constaté comme coût des prestations de retraite payées d'avance au poste Autres actifs. L'excédent cumulatif de la charge de retraite sur les cotisations aux caisses de retraite est constaté comme charge au titre des prestations constituées au poste Autres passifs. De plus, les autres avantages postérieurs au départ à la retraite sont aussi constatés sous Autres passifs.

Le coût des régimes à cotisations déterminées est imputé aux résultats au cours de la période où les services connexes sont rendus.

**Biens administrés et biens sous gestion**

Nous administrons et gérons des biens détenus par des clients, qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Nous percevons des commissions de gestion des biens en contrepartie de nos services de gestion de placements et de fonds communs de placement. Nous percevons des commissions d'administration des biens en contrepartie de nos services de fiducie, de gestion de patrimoine, de garde et d'administration de biens titrisés. Les commissions sont constatées et inscrites à la rubrique Revenus autres que d'intérêt à mesure que les services sont fournis.

**Titrisation des prêts**

Nous effectuons périodiquement la titrisation de prêts en vendant des prêts à des entités ad hoc ou à des fiducies indépendantes, lesquelles émettent ensuite des titres aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées à titre de ventes, et les prêts sont retirés du bilan consolidé lorsque nous sommes réputés avoir abandonné le contrôle de ces actifs et que nous avons reçu une contrepartie autre que les droits de bénéficiaire liés aux prêts cédés. Pour que l'abandon du contrôle ait lieu, les prêts cédés doivent être isolés par rapport au vendeur, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre; l'acheteur doit avoir le droit juridique de vendre ou de nantir les prêts cédés ou, si ce dernier est une structure d'accueil admissible satisfaisant à certaines restrictions établies par la note d'orientation concernant la comptabilité n° 12 de l'ICCA, intitulée « Cessions de créances » (NOC-12), ses investisseurs doivent avoir le droit de vendre ou de nantir leur participation dans l'entité. De plus, le vendeur ne doit pas continuer de contrôler les prêts cédés en vertu d'une entente visant à lui permettre de racheter les actifs ou d'en causer le retour. Si les conditions ne sont pas remplies, la cession est considérée comme un emprunt garanti, les prêts demeurent au bilan consolidé et le produit est constaté comme un passif.

Nous conservons souvent des droits de bénéficiaire relatifs aux prêts titrisés, tels que des coupons d'intérêts ou des droits de gestion et, dans certains cas, des comptes de réserve. Les gains découlant de ces opérations sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt, en fonction notamment de la valeur comptable précédente des prêts visés par la cession, laquelle est répartie entre les prêts cédés et les droits conservés, compte tenu de leurs justes valeurs relatives à la date de cession.

Pour établir ces justes valeurs, nous utilisons les cours des marchés, le cas échéant. Lorsque de tels cours ne sont pas disponibles pour les droits conservés, nous déterminons habituellement la juste valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus, établis selon les estimations les plus probables de la direction quant aux hypothèses clés, lesquelles se rapportent notamment aux taux de paiement, à la marge excédentaire, aux pertes sur créances et aux taux d'actualisation, compte tenu des risques.

Nous continuons généralement d'assumer la responsabilité de la gestion des prêts cédés. Les droits conservés dans le cadre de titrisations sont classés parmi les titres du compte de placement s'ils peuvent faire l'objet d'un paiement contractuel anticipé ou être réglés d'une autre manière qui ne nous permettrait pas de recouvrer la quasi-totalité du placement comptabilisé.

### Activités d'assurance

Les placements sont inclus dans les titres du compte de placement. Les primes découlant des contrats de longue durée, principalement des contrats d'assurance vie, sont inscrites dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt au moment où elles deviennent exigibles. Les primes découlant des contrats de courte durée, principalement des contrats d'assurance IARD, et les frais liés aux services administratifs sont constatés dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés sur la durée du contrat connexe.

Les sinistres et les obligations liées aux indemnités représentent les sinistres à court terme et les estimations au titre des indemnités d'assurance futures. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie sont déterminées au moyen de la Méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents, aux charges d'exploitation, aux frais d'administration des polices et aux provisions pour détérioration des résultats. Ces hypothèses sont revues de manière à refléter les résultats réels et les conditions du marché. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD comprennent les primes non acquises, qui représentent la tranche non échue des primes, de même que les provisions estimatives au titre des sinistres déclarés et non déclarés.

Les gains et les pertes réalisés à la cession de placements à revenu fixe soutenant les obligations d'assurance vie sont reportés et amortis dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés sur la durée à l'échéance restante des placements cédés, laquelle ne peut excéder 20 ans. Pour ce qui est des titres de participation, les gains et les pertes réalisés sont reportés et inclus dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés au taux trimestriel de 5 % des gains et des pertes reportés non amortis. Les écarts entre la valeur marchande et la valeur comptable ajustée des placements dans des titres de participation sont réduits trimestriellement de 5 %. Des placements précis sont ramenés à leur valeur marchande ou à leur valeur de réalisation nette s'il est établi qu'une perte de valeur est durable. La réduction de valeur est inscrite dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés dans la période au cours de laquelle la perte de valeur est constatée.

Les coûts d'acquisition relatifs à l'assurance comprennent les commissions, certains coûts liés à la souscription et d'autres coûts variables qui sont principalement liés à l'acquisition de nouvelles activités. Les coûts d'acquisition reportés liés aux contrats d'assurance vie sont constatés implicitement dans les sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance conformément à la Méthode canadienne axée sur le bilan. Dans le cas de l'assurance IARD, ces frais sont constatés au poste Autres actifs et amortis sur la durée des contrats.

Les fonds distincts représentent les activités dans lesquelles un contrat est passé aux termes duquel le montant de la prestation est directement lié à la valeur marchande des placements détenus dans un fonds sous-jacent. L'entente contractuelle est telle que les actifs sous-jacents sont inscrits à notre nom mais le titulaire de police liée à un fonds distinct assume le risque et conserve les avantages découlant du rendement du placement du fonds. Nous offrons des garanties minimales relatives aux prestations consécutives au décès et à la valeur à l'échéance pour ce qui est des fonds distincts. Le passif lié à ces garanties minimales est inscrit au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

Les fonds distincts ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés. Nous tirons uniquement un revenu provenant des services tarifés liés aux fonds distincts, qui est reflété dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés. Le revenu provenant des services tarifés comprend les honoraires de gestion et les frais liés à la mortalité, aux polices, à l'administration et au rachat.

### Principales modifications comptables

#### Produits dérivés

Le 1<sup>er</sup> novembre 2002, nous avons adopté prospectivement la note d'orientation concernant la comptabilité n° 13, intitulée « Relations de couverture », dont les détails sont présentés plus haut à la section « Produits dérivés » ainsi qu'à la note 21.

#### Garanties

En janvier 2003, l'ICCA a publié la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14, intitulée « Informations à fournir sur les garanties » (NOC-14), qui clarifie les informations à fournir sur certaines garanties. Cette note d'orientation s'applique aux états financiers des périodes intermédiaires et exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

### Rémunération à base d'actions

Nous avons adopté prospectivement la méthode de la juste valeur recommandée par l'ICCA dans le chapitre 3870 de son *Manuel*, intitulé « Rémunérations et autres paiements à base d'actions », eu égard aux nouvelles attributions de rémunération à base d'actions octroyées après le 1<sup>er</sup> novembre 2002. L'incidence de cette adoption est incluse dans la note 18.

### Principales modifications comptables futures

#### Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

En juin 2003, l'ICCA a publié la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15, intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (NOC-15). La note d'orientation est harmonisée avec le bulletin d'interprétation n° 46 du Financial Accounting Standards Board (FASB), intitulé *Consolidation of Variable Interest Entities*, et elle fournit des directives sur l'application des principes prévus par le chapitre 1590, intitulé « Filiales », à certaines entités (désignées comme des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) et plus communément appelées entités ad hoc) dans lesquelles les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans le soutien financier subordonné supplémentaire d'autres parties, ou pour lesquelles les investisseurs ont un contrôle insuffisant en ce qui a trait aux droits de vote, n'ont pas l'obligation d'absorber les pertes prévues, ou n'ont pas le droit de recevoir les rendements résiduels prévus. La NOC-15 prévoit la consolidation d'une EDDV par son principal bénéficiaire; celui-ci est défini comme la partie qui obtient la majorité des rendements résiduels et/ou assume la majorité des risques de pertes découlant des activités de l'EDDV. La note d'orientation s'appliquera à tous les exercices et à toutes les périodes intermédiaires ouverts à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2004. Le résumé qui suit présente les incidences prévues de l'adoption de la NOC-15 sur les principales catégories d'EDDV avec lesquelles nous sommes associés.

#### Titrisation des actifs financiers des clients

Nous administrons des programmes de papier commercial adossé à des créances offerts par des fonds multicédants, qui achètent des actifs financiers aux clients (dont le montant totalisait 26,8 milliards de dollars au 31 octobre 2003) et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé à des créances. Les clients utilisent les fonds multicédants pour diversifier leurs sources de financement ou réduire le coût de financement. Nous fournissons des facilités de garantie de liquidités et des rehaussements de crédit partiels aux fonds multicédants. Ces mesures sont incluses dans les données présentées à l'égard des garanties dans la note 20 et représentent la perte maximale que nous pourrions subir, qui s'établissait à 25,7 milliards de dollars au 31 octobre 2003. Le papier commercial des fonds multicédants est sans garantie sauf lorsque nous sommes partie à des facilités de garantie de liquidités ou à des rehaussements de crédit, et nous n'avons aucun droit sur les actifs détenus par les fonds multicédants. Nous procédons actuellement à la restructuration de ces fonds multicédants et, en conséquence, nous ne prévoyons pas consolider l'actif ni le passif de ces structures dans notre bilan.

#### Titrisation de nos actifs financiers

Nous utilisons des EDDV aux fins de titrisation de nos actifs. Nous ne prévoyons pas avoir à consolider ces EDDV en vertu du de la NOC-15, soit parce que ces EDDV sont des structures d'accueil admissibles aux termes de la NOC-12 et donc exemptées expressément de l'exigence de consolidation de la NOC-15, soit parce que nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire. Pour de plus amples détails ayant trait à nos activités de titrisation, voir la note 7.

#### Fonds communs de placement

Nous sommes le promoteur de plusieurs fonds communs de placement dont certains peuvent être des EDDV. Nous tirons des honoraires (basés sur la valeur de l'actif) de notre participation aux activités courantes de gestion et d'administration de ces fonds. Nous ne garantissons ni le capital, ni le rendement de ces fonds aux investisseurs. Il se peut que nous soyons le principal bénéficiaire des fonds communs de placement considérés comme des EDDV qui présentent une faible volatilité de rendements, comme les fonds du marché monétaire, en raison de notre rôle à titre de fiduciaire et de gestionnaire du fonds qui nécessite la prise de décisions et entraîne l'inclusion de nos frais dans les rendements résiduels prévus. La consolidation de ces fonds, comme il a été estimé au 31 octobre 2003, augmenterait d'environ 13 milliards de dollars le bilan consolidé. Le risque de perte maximal découlant de notre participation aux fonds considérés comme des EDDV s'établissait à 23 millions de dollars au 31 octobre 2003, principalement en raison de nos investissements dans le capital initial. Nos droits aux actifs de ces fonds communs de placement sont limités à ce capital initial. Les autres investisseurs dans ces fonds n'ont aucun recours contre nous.

**NOTE 1 Principales conventions comptables** (suite)**Gestion des actifs**

Nous agissons à titre de gestionnaire de garanties pour plusieurs entités offrant des obligations garanties par des créances (OGC), qui investissent dans des prêts à terme avec levier financier consentis par la Banque, dans des obligations à rendement élevé et dans du crédit mezzanine aux entreprises. Au 31 octobre 2003, le capital nominal des actifs des OGC que nous gérons se chiffrait à 1,1 milliard de dollars et la perte maximale que nous pouvions subir se chiffrait à 13 millions, ce qui représente notre placement dans une tranche « premier risque ». Nous consolidons actuellement une OGC d'un actif de 0,4 milliard de dollars. Nous procédons à l'évaluation de ces OGC et il se pourrait que nous en soyons le principal bénéficiaire. Nous n'avons aucun droit sur les actifs de ces OGC et les créanciers de ces OGC n'ont aucun recours contre nous, sauf en ce qui concerne notre placement dans la tranche « premier risque ».

**Création de produits de placement**

Nous offrons des services de réorganisation d'entités qui ont habituellement pour effet de transformer des dérivés de crédit en instruments de trésorerie, pour répartir le risque de crédit et créer des produits de crédit uniques qui répondent aux besoins des investisseurs ayant des exigences précises. Nous pouvons conclure des contrats sur produits dérivés avec ces entités afin de modifier divers facteurs de risque, tels que les risques de rendement, de change et de crédit liés aux actifs sous-jacents, et de répondre ainsi aux besoins de nos clients. Nous transférons des actifs à ces entités à titre de garantie pour les effets émis, qui ne répondent pas aux critères de la NOC-12 pour la comptabilisation comme une vente. Nous conservons tous les avantages et assumons tous les risques économiques liés à ces actifs, qui sont déjà inscrits au bilan consolidé et qui totalisent 1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2003. De plus, nous investissons également dans des effets émis par ces entités et, au 31 octobre 2003, nous en détenons un montant de 0,5 milliard de dollars. Nous sommes le principal bénéficiaire des entités lorsque nous détenons des effets qui nous exposent à une majorité des pertes prévues. Puisque les actifs sont déjà compris dans le bilan en vertu de la NOC-12, l'incidence de la consolidation ne devrait pas être importante.

**Structures de rémunération**

Nous offrons à certains employés des régimes de rémunération à base d'actions ainsi que des occasions de co-investissement dans des portefeuilles de placement. Lorsque nous avons droit à des actions qui sont déchuées ou qui ne sont pas acquises ou lorsque nous avons financé l'investissement offert aux employés, nous sommes généralement considérés comme le principal bénéficiaire des structures utilisées à ces fins en raison de notre lien avec les employés. Le total des actifs de ces structures s'établissait à 0,2 milliard de dollars au 31 octobre 2003, ce qui représente notre risque de perte maximal.

**Actifs administrés en fiducie**

Nous agissons à titre de fiduciaire relativement à l'administration d'actifs légués par les clients, au nom de bénéficiaires désignés. Les clients utilisent ces ententes principalement pour la protection d'actifs, le transfert de patrimoine intergénérationnel et la planification financière et de succession. Lorsque nous avons des liens relativement à des prêts avec la fiducie, ils sont entièrement garantis par des actifs sûrs; notre risque de perte est donc nul. Nous pourrions devoir consolider des ententes de fiducie dont les actifs totalisent environ 0,6 milliard de dollars au 31 octobre 2003. Nous n'avons aucun droit sur ces actifs, à l'exception de nos honoraires et du recouvrement des charges. Les bénéficiaires n'ont aucun recours contre nous.

**Fiducies de capital**

Au cours de l'exercice, nous avons établi une fiducie à capital variable qui a émis un type innovateur de capital de première catégorie, pour un montant de 0,9 milliard de dollars, et nous avons aussi émis un billet de dépôt de premier rang du même montant à la fiducie. Nous consolidons actuellement cette fiducie. Toutefois, en vertu de la NOC-15, nous ne consoliderions pas cette fiducie puisqu'elle serait une EDDV et que nous n'en serions pas le principal bénéficiaire. Le BSIF a confirmé que cette émission continuera de bénéficier du traitement comptable du capital de première catégorie de type innovateur, nonobstant l'incidence comptable finale de la NOC-15.

Nous sommes liés à divers titres (par exemple, à titre de prêteur, de contrepartie à des dérivés, d'investisseur, de gérant ou de fiduciaire) à de nombreuses autres entités qui pourraient être des EDDV. Ces entités comprennent celles mises en place par des clients ou en leur nom aux fins d'activités de financement structuré, de titrisation ou autres. Nous continuons à évaluer nos liens avec d'éventuelles EDDV, à rechercher les occasions de restructuration et à surveiller les faits nouveaux émanant de l'ICCA et du FASB qui touchent notre interprétation actuelle de la NOC-15.

**Passif et capitaux propres**

En novembre 2003, le Conseil des normes comptables (CNC) a approuvé une modification du chapitre 3860 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », en vue d'exiger que certaines obligations devant ou pouvant être réglées par une quantité variable d'instruments de capitaux propres de l'émetteur soient présentées à titre de passif. La révision proposée a pour incidence que les titres que nous émettons et qui nous confèrent le droit sans restriction de régler le capital en espèces ou par nos instruments de capitaux propres pour une valeur équivalente ne seront plus présentés dans les capitaux propres dans nos états financiers. Le CNC a établi que les révisions devraient s'appliquer pour tous les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2004.

**Instruments financiers**

Le 31 mars 2003, l'ICCA a publié trois exposés-sondages, intitulés « Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation », « Couvertures » et « Résultat étendu » qui harmoniseront davantage les normes comptables canadiennes avec les normes comptables américaines. Bien qu'ils ne soient pas définitifs, ces exposés-sondages devraient principalement comporter les exigences suivantes :

Les actifs financiers seront classés dans les catégories suivantes : détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, détenus à des fins de négociation, ou susceptibles de vente. Seuls les instruments à échéance fixe que nous prévoyons et pouvons détenir jusqu'à l'échéance pourront être désignés comme détenus jusqu'à l'échéance. Les prêts et créances et les placements détenus jusqu'à l'échéance seront comptabilisés au coût non amorti. Outre les titres acquis destinés à être vendus à court terme, tout instrument financier pourra être classé comme détenu à des fins de négociation au moment de sa constatation initiale. Les instruments détenus à des fins de négociation seront comptabilisés à la juste valeur, et les gains et pertes réalisés et non réalisés seront portés au bénéfice net. Les titres restants seront désignés comme susceptibles de vente; ils seront évalués à la juste valeur, les gains et pertes non réalisés n'étant pas portés au bénéfice net, mais présentés dans un nouveau poste des capitaux propres intitulé « Autres éléments du résultat étendu ».

Les produits dérivés seront classés comme détenus à des fins de négociation, à moins qu'ils ne soient désignés comme des instruments de couverture. Tous les produits dérivés, y compris les produits dérivés intégrés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, seront évalués à la juste valeur. En ce qui concerne les produits dérivés qui couvrent les variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, les variations de la juste valeur des produits dérivés seront portées au bénéfice net et contrebalancées par les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert découlant du risque faisant l'objet de la couverture. Dans le cas des produits dérivés utilisés pour couvrir la variation des flux de trésorerie, la tranche efficace des variations de la juste valeur des produits dérivés sera initialement présentée dans le nouveau poste, « Autres éléments du résultat étendu », et reclassée par la suite dans le bénéfice net des périodes au cours desquelles la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influera sur le bénéfice net.

Le nouveau poste des capitaux propres, « Autres éléments du résultat étendu », comprendra, outre les éléments dont il est fait mention ci-dessus, les gains et pertes de change non réalisés déduction faite des activités de couverture.

Les normes comptables définitives devraient s'appliquer aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005.

**NOTE 2 Acquisitions importantes****2003**

En 2003, nous avons conclu les acquisitions de Admiralty Bancorp, Inc. (Admiralty), de Business Men's Assurance Company of America (BMA) et de Sterling Capital Mortgage Company (SCMC). Le tableau suivant présente des données relatives à ces acquisitions :

	Admiralty	BMA	SCMC
Date d'acquisition	29 janvier 2003	1 <sup>er</sup> mai 2003	30 septembre 2003
Secteur d'exploitation	RBC Banque	RBC Assurances/RBC Investissements	RBC Banque
Participation acquise	100 %	100 %	100 %
Contrepartie	153 \$ US en espèces	207 \$ US en espèces (1)	100 \$ US en espèces
Juste valeur des immobilisations corporelles acquises	942 \$	3 099 \$	470 \$
Juste valeur du passif pris en charge	(866)	(2 822)	(437)
Juste valeur des immobilisations corporelles nettes identifiables acquises	76	277	33
Actifs incorporels liés à des dépôts de base (2)	23	–	–
Écart d'acquisition	134	19	103
Total de la contrepartie	233 \$	296 \$	136 \$

(1) Comprend l'acquisition connexe de Jones & Babson Inc. par RBC Dain Rauscher pour une contrepartie en espèces de 19 millions de dollars US. Cette acquisition comprend des immobilisations corporelles nettes d'une juste valeur de 9 millions et a entraîné un écart d'acquisition de 19 millions.

(2) Les actifs incorporels liés à des dépôts de base pour Admiralty sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile moyenne estimative de 10 ans.

**2002**

Au cours de l'exercice 2002, nous avons fait l'acquisition du service de gestion privée de Barclays PLC dans les Amériques (Barclays) et de Eagle Bancshares, Inc. (Eagle Bancshares). Le tableau suivant présente les données relatives à ces acquisitions :

	Barclays	Eagle Bancshares
Date d'acquisition	28 juin 2002	22 juillet 2002
Secteurs d'exploitation	RBC Investissements	RBC Banque
Participation acquise	–	100 %
Contrepartie	120 \$ US en espèces	Chaque action ordinaire de Eagle Bancshares a été acquise pour 26 \$ US en espèces
Juste valeur des immobilisations corporelles acquises	741 \$	1 844 \$
Juste valeur du passif pris en charge	(640)	(1 764)
Juste valeur des immobilisations corporelles nettes identifiables acquises	101	80
Actifs incorporels liés à des dépôts de base (1)	–	22
Listes de clients et relations (1)	80	–
Écart d'acquisition	–	133
Total de la contrepartie	181 \$	235 \$

(1) Les actifs incorporels liés à des dépôts de base et les listes de clients et relations sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile moyenne estimative de 10 ans et de 15 ans, respectivement.

## NOTE 3 Résultats par secteur d'exploitation et par secteur géographique

2003	RBC Banque	RBC Assurances	RBC Investisse- ments	RBC Marchés des Capitaux	RBC Services Internationaux	Autres	Total	Canada	États- Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	5 546 \$	– \$	419 \$	409 \$	166 \$	102 \$	6 642 \$	5 186 \$	1 188 \$	268 \$
Revenus autres que d'intérêt	2 127	2 356	3 110	2 247	824	112	10 776	5 382	3 618	1 776
Total des revenus	7 673	2 356	3 529	2 656	990	214	17 418	10 568	4 806	2 044
Provision pour pertes sur créances	554	–	(2)	195	2	(28)	721	527	106	88
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	1 696	–	–	–	–	1 696	679	580	437
Frais autres que d'intérêt	4 650	460	2 912	1 671	714	2	10 409	5 992	3 511	906
Bénéfice net avant impôts	2 469	200	619	790	274	240	4 592	3 370	609	613
Charge d'impôts	900	(16)	209	278	97	(8)	1 460	1 202	209	49
Part des actionnaires sans contrôle	8	–	–	4	–	115	127	114	8	5
Bénéfice net	1 561 \$	216 \$	410 \$	508 \$	177 \$	133 \$	3 005 \$	2 054 \$	392 \$	559 \$
Total de l'actif moyen (1)	162 400 \$	6 700 \$	17 600 \$	198 500 \$	2 100 \$	9 100 \$	396 400 \$	230 000 \$	81 200 \$	85 200 \$

2002	RBC Banque	RBC Assurances	RBC Investisse- ments	RBC Marchés des Capitaux	RBC Services Internationaux	Autres	Total	Canada	États- Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	5 557 \$	– \$	371 \$	532 \$	137 \$	338 \$	6 935 \$	5 472 \$	1 106 \$	357 \$
Revenus autres que d'intérêt	2 073	2 043	3 274	2 112	820	(2)	10 320	4 969	3 682	1 669
Total des revenus	7 630	2 043	3 645	2 644	957	336	17 255	10 441	4 788	2 026
Provision pour pertes sur créances	626	–	(1)	465	10	(35)	1 065	529	440	96
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	1 535	–	–	–	–	1 535	498	502	535
Frais autres que d'intérêt	4 528	437	3 146	1 627	668	14	10 420	5 920	3 676	824
Bénéfice net avant impôts	2 476	71	500	552	279	357	4 235	3 494	170	571
Charge d'impôts	937	(46)	157	135	108	74	1 365	1 308	14	43
Part des actionnaires sans contrôle	8	–	–	–	–	100	108	100	2	6
Bénéfice net	1 531 \$	117 \$	343 \$	417 \$	171 \$	183 \$	2 762 \$	2 086 \$	154 \$	522 \$
Total de l'actif moyen (1)	156 500 \$	5 600 \$	15 100 \$	178 200 \$	2 500 \$	9 400 \$	367 300 \$	225 700 \$	72 600 \$	69 000 \$

2001	RBC Banque	RBC Assurances	RBC Investisse- ments	RBC Marchés des Capitaux	RBC Services Internationaux	Autres	Total	Canada	États- Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	5 343 \$	– \$	385 \$	409 \$	147 \$	27 \$	6 311 \$	5 512 \$	371 \$	428 \$
Revenus autres que d'intérêt	1 869	1 824	2 861	2 346	851	14	9 765	5 548	2 792	1 425
Total des revenus	7 212	1 824	3 246	2 755	998	41	16 076	11 060	3 163	1 853
Provision pour pertes sur créances	732	–	2	407	(2)	(20)	1 119	757	379	(17)
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	1 344	–	–	–	–	1 344	504	325	515
Frais autres que d'intérêt	4 389	375	2 507	1 804	599	81	9 755	6 326	2 715	714
Bénéfice net avant impôts	2 091	105	737	544	401	(20)	3 858	3 473	(256)	641
Charge d'impôts	900	(28)	224	208	138	(102)	1 340	1 410	(85)	15
Part des actionnaires sans contrôle	10	–	–	–	–	97	107	97	2	8
Bénéfice net (perte nette)	1 181 \$	133 \$	513 \$	336 \$	263 \$	(15) \$	2 411 \$	1 966 \$	(173) \$	618 \$
Total de l'actif moyen (1)	143 100 \$	5 300 \$	11 200 \$	156 400 \$	2 400 \$	8 700 \$	327 100 \$	210 500 \$	50 200 \$	66 400 \$

(1) Calculé à l'aide de méthodes visant à estimer les soldes quotidiens moyens pour la période.

Aux fins de l'information de gestion, nos activités sont réparties entre différents secteurs d'exploitation principaux : RBC Banque, RBC Assurances, RBC Investissements, RBC Marchés des Capitaux et RBC Services Internationaux. Le secteur Autres comprend principalement la trésorerie générale, les groupes fonctionnels, les groupes technologie et systèmes et les activités liées à l'immobilier.

Le processus d'information de gestion comprend la mesure du rendement de ces secteurs d'exploitation fondée sur notre structure de gestion, et peut ne pas être comparable à des renseignements semblables présentés par d'autres sociétés de services financiers.

Nous utilisons un modèle d'information de gestion qui comprend des méthodologies pour l'établissement des prix de cession interne des fonds, l'attribution du capital économique et les transferts de coûts afin de mesurer

les résultats des secteurs d'exploitation. Les revenus et les charges d'exploitation directement liés à un secteur d'exploitation sont inclus dans les résultats de ce secteur. L'établissement des prix de cession interne des fonds, des biens et des services entre les secteurs d'exploitation suit généralement les taux du marché. Les coûts et les frais indirects ainsi que le capital sont répartis entre les secteurs d'exploitation selon des méthodes de répartition basées sur le risque, ces méthodes étant assujetties à un examen périodique.

Aux fins de la présentation des résultats par secteur géographique, nos activités sont regroupées dans les colonnes Canada, États-Unis et Autres pays. Les opérations sont comptabilisées selon l'emplacement du client et la devise locale de référence et sont assujetties aux variations du taux de change en raison de la fluctuation du dollar canadien.

**NOTE 4 Écart d'acquisition et autres actifs incorporels**

Nous avons terminé le test de dépréciation annuel de l'écart d'acquisition pour toutes les unités d'exploitation et déterminé que l'écart d'acquisition n'a subi aucune dépréciation.

L'amortissement des autres actifs incorporels projeté pour les exercices se terminant entre le 31 octobre 2004 et le 31 octobre 2008 est d'environ 70 millions de dollars.

Le tableau suivant présente la variation de l'écart d'acquisition en 2003 et en 2002.

**Écart d'acquisition**

	RBC Banque	RBC Assurances	RBC Investissements	RBC Marchés des Capitaux	RBC Services Internationaux	Total
Solde au 31 octobre 2001	2 105 \$	204 \$	1 782 \$	711 \$	117 \$	4 919 \$
Écart d'acquisition acquis au cours de l'exercice	179	–	–	–	2	181
Autres ajustements (1)	(55)	(8)	(21)	(14)	2	(96)
Solde au 31 octobre 2002	2 229	196	1 761	697	121	5 004
Écart d'acquisition acquis au cours de l'exercice	256	–	43	–	–	299
Autres ajustements (1)	(347)	(28)	(258)	(84)	1	(716)
Solde au 31 octobre 2003	2 138 \$	168 \$	1 546 \$	613 \$	122 \$	4 587 \$

(1) Les autres ajustements comprennent principalement les conversions en devises sur l'écart d'acquisition libellé en devises autres que le dollar canadien.

**Autres actifs incorporels**

	2003			2002		
	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Dépôts de base	381 \$	(93)\$	288 \$	423 \$	(50)\$	373 \$
Listes de clients et relations	314	(71)	243	318	(52)	266
Droits de gestion hypothécaires	75	(27)	48	41	(18)	23
Autres actifs incorporels	3	(2)	1	5	(2)	3
Total	773 \$	(193)\$	580 \$	787 \$	(122)\$	665 \$

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le bénéfice net, le bénéfice par action et le bénéfice dilué par action présentés et les montants ajustés pour exclure l'amortissement de l'écart d'acquisition, déduction faite

des impôts connexes. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2001, l'écart d'acquisition n'est plus amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation.

	2003	2002	2001
<b>Bénéfice net :</b>			
Bénéfice net présenté	3 005 \$	2 762 \$	2 411 \$
Amortissement de l'écart d'acquisition, déduction faite des impôts connexes	–	–	246
Bénéfice net ajusté	3 005 \$	2 762 \$	2 657 \$
<b>Bénéfice par action :</b>			
Bénéfice par action présenté	4,44 \$	3,96 \$	3,55 \$
Amortissement de l'écart d'acquisition, déduction faite des impôts connexes	–	–	0,38
Bénéfice par action ajusté	4,44 \$	3,96 \$	3,93 \$
<b>Bénéfice dilué par action :</b>			
Bénéfice dilué par action présenté	4,39 \$	3,93 \$	3,52 \$
Amortissement de l'écart d'acquisition, déduction faite des impôts connexes	–	–	0,38
Bénéfice dilué par action ajusté	4,39 \$	3,93 \$	3,90 \$



## NOTE 5 Valeurs mobilières

	Durée jusqu'à l'échéance (1)					Sans échéance précise	2003 Total	2002 Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans				
<b>Titres du compte de négociation</b>								
Créances du gouvernement canadien	6 024 \$	5 235 \$	1 218 \$	1 194 \$	– \$	13 671 \$	12 950 \$	
Trésor américain et autres organismes américains	1 645	1 876	319	458	–	4 298	1 679	
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	1 266	957	878	475	–	3 576	3 833	
Titres hypothécaires	107	272	135	375	–	889	583	
Titres adossés à des créances	73	91	2 807	3 334	–	6 305	6 540	
Titres d'emprunt de sociétés	4 109	4 086	1 884	1 419	–	11 498	9 786	
Autres créances	5 426	6 459	1 071	741	767	14 464	9 214	
Titres de participation	–	–	–	–	27 126	27 126	23 743	
	<b>18 650</b>	<b>18 976</b>	<b>8 312</b>	<b>7 996</b>	<b>27 893</b>	<b>81 827</b>	<b>68 328</b>	
<b>Titres du compte de placement</b>								
Créances du gouvernement canadien								
Coût non amorti	4 151	4 840	524	308	–	9 823	5 519	
Juste valeur estimative	4 158	4 902	554	338	–	9 952	5 613	
Rendement (2)	2,9 %	4,1 %	5,0 %	6,4 %	–	3,7 %	4,5 %	
Trésor américain et autres organismes américains								
Coût non amorti	1 481	2 972	308	67	–	4 828	2 068	
Juste valeur estimative	1 481	2 960	281	67	–	4 789	2 188	
Rendement (2)	1,0 %	2,2 %	1,3 %	4,9 %	–	1,8 %	4,6 %	
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE								
Coût non amorti	4 375	326	74	–	–	4 775	2 605	
Juste valeur estimative	4 378	329	74	–	–	4 781	2 633	
Rendement (2)	0,1 %	0,8 %	–	–	–	0,1 %	0,7 %	
Titres hypothécaires								
Coût non amorti	115	3 546	536	1 315	–	5 512	8 308	
Juste valeur estimative	120	3 570	536	1 317	–	5 543	8 465	
Rendement (2)	6,7 %	4,2 %	4,8 %	4,9 %	–	4,5 %	4,8 %	
Titres adossés à des créances								
Coût non amorti	48	125	104	48	–	325	358	
Juste valeur estimative	48	125	104	45	–	322	375	
Rendement (2)	2,0 %	7,3 %	6,4 %	2,9 %	–	5,6 %	7,2 %	
Titres d'emprunt de sociétés								
Coût non amorti	1 068	1 155	290	543	–	3 056	3 447	
Juste valeur estimative	1 079	1 172	304	552	–	3 107	3 511	
Rendement (2)	1,4 %	2,7 %	6,3 %	5,7 %	–	3,1 %	4,3 %	
Autres créances								
Coût non amorti	4 103	869	200	266	188	5 626	1 501	
Juste valeur estimative	4 085	879	207	279	186	5 636	1 504	
Rendement (2)	0,5 %	5,1 %	5,8 %	6,5 %	4,2 %	3,1 %	2,7 %	
Titres de participation								
Coût	–	–	51	–	1 242	1 293	1 272	
Juste valeur estimative	–	–	40	–	1 290	1 330	1 240	
Coût non amorti	15 341	13 833	2 087	2 547	1 430	35 238	25 078	
Juste valeur estimative	15 349	13 937	2 100	2 598	1 476	35 460	25 529	
<b>Titres de substitut de prêt</b>								
Coût	–	–	8	–	317	325	394	
Juste valeur estimative	–	–	8	–	323	331	394	
<b>Total de la valeur comptable des titres</b>	<b>33 991 \$</b>	<b>32 809 \$</b>	<b>10 407 \$</b>	<b>10 543 \$</b>	<b>29 640 \$</b>	<b>117 390 \$</b>	<b>93 800 \$</b>	
<b>Total de la juste valeur estimative des titres</b>	<b>33 999 \$</b>	<b>32 913 \$</b>	<b>10 420 \$</b>	<b>10 594 \$</b>	<b>29 692 \$</b>	<b>117 618 \$</b>	<b>94 251 \$</b>	

(1) Les échéances réelles pourraient être différentes des échéances contractuelles présentées ci-dessus, car les emprunteurs peuvent avoir le droit de rembourser leur emprunt à l'avance, avec ou sans pénalité pour remboursement anticipé.

(2) Le rendement moyen pondéré est calculé en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour chacune des catégories de titres.

## Gains et pertes non réalisés sur les titres du compte de placement

	2003				2002			
	Coût non amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur estimative	Coût non amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur estimative
Créances du gouvernement canadien	9 823 \$	135 \$	(6)\$	9 952 \$	5 519 \$	97 \$	(3)\$	5 613 \$
Trésor américain et autres organismes américains	4 828	16	(55)	4 789	2 068	120	–	2 188
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	4 775	6	–	4 781	2 605	28	–	2 633
Titres hypothécaires	5 512	59	(28)	5 543	8 308	158	(1)	8 465
Titres adossés à des créances	325	5	(8)	322	358	28	(11)	375
Titres d'emprunt de sociétés	3 056	71	(20)	3 107	3 447	137	(73)	3 511
Autres créances	5 626	12	(2)	5 636	1 501	8	(5)	1 504
Titres de participation	1 293	45	(8)	1 330	1 272	28	(60)	1 240
	<b>35 238 \$</b>	<b>349 \$</b>	<b>(127)\$</b>	<b>35 460 \$</b>	<b>25 078 \$</b>	<b>604 \$</b>	<b>(153)\$</b>	<b>25 529 \$</b>

## Gains et pertes réalisés à la vente de titres du compte de placement

	2003	2002	2001
Gains réalisés	87 \$	82 \$	103 \$
Pertes réalisées	(56)	(193)	(233)
Gain (perte) à la vente de titres du compte de placement	31 \$	(111)\$	(130)\$

**NOTE 6 Prêts (1)**

	2003	2002
<b>Canada</b>		
Prêts hypothécaires résidentiels	73 978 \$	67 700 \$
Prêts aux particuliers	28 262	25 918
Prêts sur cartes de crédit	4 663	4 740
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	26 765	29 778
	<b>133 668</b>	128 136
<b>États-Unis</b>		
Prêts hypothécaires résidentiels	4 094	4 351
Prêts aux particuliers	5 015	5 269
Prêts sur cartes de crédit	107	125
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	17 414	21 412
	<b>26 630</b>	31 157
<b>Autres pays</b>		
Prêts hypothécaires résidentiels	745	789
Prêts aux particuliers	726	769
Prêts sur cartes de crédit	46	49
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	10 634	10 561
	<b>12 151</b>	12 168
<b>Total des prêts (2)</b>	<b>172 449</b>	171 461
<b>Provision cumulative pour pertes sur prêts</b>	<b>(2 055)</b>	(2 203)
<b>Total des prêts, déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts</b>	<b>170 394 \$</b>	169 258 \$

(1) Comprend tous les prêts comptabilisés selon leur emplacement, sans tenir compte de la devise dans laquelle ils sont libellés ni du lieu de résidence de l'emprunteur.

(2) Les prêts sont présentés après déduction d'un produit non gagné de 113 millions de dollars (131 millions en 2002).

**Durée jusqu'à l'échéance des prêts et sensibilité aux taux d'intérêt**

Au 31 octobre 2003	Durée jusqu'à l'échéance (1)				Sensibilité aux taux d'intérêt			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensibles aux taux	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	20 940 \$	52 889 \$	4 988 \$	78 817 \$	7 571 \$	71 115 \$	131 \$	78 817 \$
Prêts aux particuliers	24 726	6 982	2 295	34 003	20 320	13 448	235	34 003
Prêts sur cartes de crédit	4 816	—	—	4 816	—	2 977	1 839	4 816
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	40 273	10 674	3 866	54 813	18 552	34 882	1 379	54 813
<b>Total des prêts</b>	<b>90 755 \$</b>	<b>70 545 \$</b>	<b>11 149 \$</b>	<b>172 449</b>	<b>46 443 \$</b>	<b>122 422 \$</b>	<b>3 584 \$</b>	<b>172 449</b>
<b>Provision cumulative pour pertes sur prêts</b>				<b>(2 055)</b>				<b>(2 055)</b>
<b>Total des prêts, déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts</b>				<b>170 394 \$</b>				<b>170 394 \$</b>

(1) Basée sur la date contractuelle de modification des taux ou la date d'échéance, selon la plus rapprochée des deux.

**Prêts douteux**

	2003			2002
	Montant brut	Provisions cumulatives spécifiques	Montant net	Montant net
Prêts hypothécaires résidentiels	131 \$	(13)\$	118 \$	113 \$
Prêts aux particuliers	235	(139)	96	129
Prêts aux entreprises et aux gouvernements (1)	1 379	(605)	774	1 152
	<b>1 745 \$</b>	<b>(757)\$</b>	<b>988 \$</b>	1 394 \$

(1) Ne comprend aucune provision cumulative spécifique (2 millions de dollars en 2002) se rapportant à des titres de substitut de prêt.

**NOTE 6 Prêts** (suite)**Provision cumulative pour pertes sur prêts**

	2003							2002
	Solde au début	Radiations	Recouvrements	Provision pour pertes sur créances	Admiralty Bancorp, Inc. à la date d'acquisition	Autres	Solde à la fin	Solde à la fin
Prêts hypothécaires résidentiels	41 \$	(10)\$	– \$	7 \$	– \$	(1)\$	37 \$	41 \$
Prêts aux particuliers	465	(373)	68	269	–	8	437	465
Prêts sur cartes de crédit	152	(192)	37	155	–	(1)	151	152
Prêts aux entreprises et aux gouvernements (1)	1 405	(407)	65	296	8	(66)	1 301	1 405
Provision cumulative générale non attribuée	251	–	–	(6)	–	(7)	238	251
<b>Total de la provision cumulative pour pertes sur créances</b>	<b>2 314 \$</b>	<b>(982)\$</b>	<b>170 \$</b>	<b>721 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>(67)\$</b>	<b>2 164 \$</b>	2 314 \$
Provisions cumulatives spécifiques	894 \$	(982)\$	170 \$	721 \$	– \$	(46)\$	757 \$	894 \$
Provision cumulative générale								
Provision cumulative générale attribuée	1 169	–	–	6	8	(14)	1 169	1 169
Provision cumulative générale non attribuée	251	–	–	(6)	–	(7)	238	251
<b>Total de la provision cumulative générale pour pertes sur créances</b>	<b>1 420</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>	<b>(21)</b>	<b>1 407</b>	1 420
<b>Total de la provision cumulative pour pertes sur créances</b>	<b>2 314 \$</b>	<b>(982)\$</b>	<b>170 \$</b>	<b>721 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>(67)\$</b>	<b>2 164 \$</b>	2 314 \$
Provision cumulative pour engagements hors bilan et autres (2)	(109)	–	–	–	–	–	(109)	(109)
Provision cumulative pour titres de substitut de prêt	(2)	–	–	2	–	–	–	(2)
<b>Total de la provision cumulative pour pertes sur prêts</b>	<b>2 203 \$</b>	<b>(982)\$</b>	<b>170 \$</b>	<b>723 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>(67)\$</b>	<b>2 055 \$</b>	2 203 \$

(1) Ne comprend aucun montant (2 millions de dollars en 2002) se rapportant à des titres de substitut de prêt, et comprend un montant de 109 millions de dollars (109 millions en 2002) se rapportant aux éléments hors bilan et à d'autres éléments.

(2) La provision cumulative pour éléments hors bilan et autres fait l'objet d'une présentation distincte au poste Autres passifs.

**NOTE 7 Titrisations**

Le tableau suivant résume nos nouvelles activités de titrisation en 2003, en 2002 et en 2001 :

**Nouvelles activités de titrisation**

	2003			2002			2001		
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels (1)	Prêt hypothécaires commerciaux	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels (1)	Prêt hypothécaires commerciaux	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels (1)	Prêt hypothécaires commerciaux
Prêts titrisés et vendus	1 000 \$	610 \$	131 \$	– \$	1 708 \$	– \$	1 000 \$	723 \$	– \$
Produit net en espèces reçu	1 000	607	135	–	1 691	–	1 000	720	–
Droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires	9	24	–	–	71	–	7	25	–
Gain à la vente avant impôts	9	21	4	–	54	–	7	22	–

(1) Les prêts hypothécaires résidentiels garantis par le gouvernement titrisés au cours de l'exercice par la création de titres hypothécaires et conservés se chiffrent à 3 473 millions de dollars (2 026 millions en 2002; 77 millions en 2001). Les titres hypothécaires conservés sont classés au poste Titres du compte de placement.

Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur des droits conservés à la date de titrisation, pour les activités de 2003, s'établissent comme suit :

**Hypothèses clés**

	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels
Taux de remboursement (1)	37,69 %	12,00 %
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	5,74	1,17
Pertes sur créances prévues	1,64	–
Taux d'actualisation	10,00	4,11

(1) Représente le taux de remboursement mensuel pour les créances sur cartes de crédit.

Les pertes sur un lot statique de créances comprennent les pertes sur créances réelles subies et prévues divisées par le solde initial des prêts titrisés. Le ratio de la perte prévue sur un lot statique de créances pour les prêts sur cartes de crédit titrisés et les prêts au 31 octobre 2003 s'établissaient à 0,41 %.

Le tableau suivant présente le capital des prêts, les prêts douteux ainsi que les radiations nettes pour l'ensemble des prêts inscrits au bilan consolidé et les prêts titrisés que nous gérons aux 31 octobre 2003 et 2002 :

**Prêts comptabilisés et titrisés**

	2003			2002		
	Capital des prêts	Prêts douteux (1)	Radiations nettes	Capital des prêts	Prêts douteux (1)	Radiations nettes
Prêts hypothécaires résidentiels	85 029 \$	233 \$	10 \$	78 321 \$	228 \$	12 \$
Prêts aux particuliers	34 003	287	305	31 956	371	328
Prêts sur cartes de crédit	7 491	46	184	6 589	41	172
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	54 813	1 401	342	61 751	1 865	779
Total des prêts gérés (2)	181 336	1 967	841	178 617	2 505	1 291
Moins : Prêts titrisés (3)	8 887	–	29	7 156	–	32
<b>Total des prêts au bilan consolidé</b>	<b>172 449 \$</b>	<b>1 967 \$</b>	<b>812 \$</b>	<b>171 461 \$</b>	<b>2 505 \$</b>	<b>1 259 \$</b>

(1) Comprend les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours qui ne sont pas classés à titre de prêts douteux.

(2) Exclut tout actif dont nous avons temporairement fait l'acquisition dans le but, au moment de l'acquisition, de le vendre à des entités ad hoc.

(3) Le capital des prêts comprend les prêts sur cartes de crédit de 2 675 millions de dollars (1 675 millions en 2002), les titres hypothécaires créés et vendus de 2 936 millions (2 416 millions en 2002) et les titres hypothécaires créés et conservés de 3 276 millions (3 065 millions en 2002).

Au 31 octobre 2003, les hypothèses économiques clés utilisées et le degré de sensibilité de la juste valeur courante de nos droits conservés advenant un changement défavorable immédiat de 10 % ou de 20 % des hypothèses clés sont présentés dans le premier tableau ci-dessous.

Ces données relatives à la sensibilité sont fondées sur des hypothèses et devraient être considérées avec prudence. Comme l'indiquent les chiffres du tableau, l'incidence d'un changement défavorable sur la juste valeur ne peut généralement pas être extrapolée, la relation entre la variation de l'hypothèse

et la variation de la juste valeur n'étant pas forcément linéaire. Également, l'incidence de la variation d'une hypothèse individuelle sur la juste valeur des droits conservés est considérée séparément, sans modification des autres hypothèses. Habituellement, la variation d'un facteur donné peut entraîner la variation d'un autre facteur, et donc accroître ou réduire le degré de sensibilité global.

Le second tableau ci-dessous présente certains flux de trésorerie provenant de titrisations en 2003, en 2002 et en 2001.

**Sensibilité des hypothèses clés advenant un changement défavorable (1)**

	Incidence sur la juste valeur	
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels
Juste valeur des droits conservés	15,6 \$	95,4 \$
Moyenne pondérée de la durée de la gestion qui reste à assurer (en années)	0,2	3,3
Taux de remboursement	37,69 %	12,00 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(0,9)\$	(2,2)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(1,8)	(4,4)
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	5,02 %	1,14 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(1,5)\$	(9,5)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(3,0)	(19,1)
Pertes sur créances prévues	1,64 %	–
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(0,4)\$	–
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(0,9)	–
Taux d'actualisation	10,00 %	3,79 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	– \$	(0,4)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	–	(0,8)

(1) Tous les taux sont annualisés, à l'exception du taux de remboursement lié aux prêts sur cartes de crédit, lequel est mensuel.

**Flux de trésorerie provenant de titrisations (1)**

	2003		2002		2001	
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels
Produit réinvesti dans des titrisations à rechargement	7 843 \$	1 268 \$	8 512 \$	303 \$	6 972 \$	13 \$
Flux de trésorerie découlant des droits conservés dans le cadre de titrisations	64	13	64	15	60	10

(1) Ne s'applique pas aux prêts hypothécaires commerciaux.

**NOTE 8 Locaux et matériel**

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	154 \$	– \$	154 \$	172 \$
Bâtiments	625	294	331	319
Matériel informatique	1 860	1 309	551	456
Mobilier, agencements et autre matériel	948	668	280	326
Améliorations locatives	889	535	354	380
	<b>4 476 \$</b>	<b>2 806 \$</b>	<b>1 670 \$</b>	<b>1 653 \$</b>

L'amortissement pour les locaux et le matériel s'est élevé à 398 millions de dollars et à 407 millions en 2003 et en 2002, respectivement.

**NOTE 9 Autres actifs**

	2003	2002
Sommes à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients	2 568 \$	3 229 \$
Intérêts courus à recevoir	1 460	1 319
Actifs d'impôts reportés, montant net	1 343	92
Actif lié aux activités d'assurance (1)	1 024	936
Placements dans des sociétés associées	724	999
Coût des prestations de retraite payées d'avance (2)	693	429
Autres	5 202	4 109
	<b>13 014 \$</b>	<b>11 113 \$</b>

(1) L'actif lié aux activités d'assurance comprend les soldes des avances sur police, les primes impayées, les montants à recevoir d'autres assureurs relativement aux contrats de réassurance et à des ententes de mise en commun et les frais d'acquisition reportés.

(2) Le coût des prestations de retraite payées d'avance représente l'excédent cumulatif des cotisations aux caisses de retraite par rapport à la charge au titre des prestations constituées.

**NOTE 10 Dépôts**

	2003				2002
	Dépôts à vue (1)	Dépôts à préavis (2)	Dépôts à terme fixe (3)	Total	Total
Particuliers	11 368 \$	31 812 \$	63 529 \$	106 709 \$	101 892 \$
Entreprises et gouvernements	40 536	8 906	80 418	129 860	119 591
Banques	1 819	63	20 694	22 576	22 003
	<b>53 723 \$</b>	<b>40 781 \$</b>	<b>164 641 \$</b>	<b>259 145 \$</b>	<b>243 486 \$</b>
<b>Dépôts non productifs d'intérêts</b>					
Canada				24 029 \$	21 843 \$
États-Unis				2 076	2 078
Autres pays				1 107	891
<b>Dépôts productifs d'intérêts</b>					
Canada				129 197	119 737
États-Unis				36 285	35 320
Autres pays				66 451	63 617
				<b>259 145 \$</b>	<b>243 486 \$</b>

(1) Les dépôts remboursables à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels nous n'avons pas le droit à un avis de retrait. Ces dépôts sont principalement des comptes-chèques.

(2) Les dépôts remboursables sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels nous pouvons exiger légalement un avis de retrait. Ces dépôts sont, pour la plupart, des comptes d'épargne.

(3) Les dépôts à terme fixe comprennent les dépôts remboursables à une date fixe. Ces dépôts comprennent les dépôts à terme, les certificats de placement garantis et autres instruments semblables.

Au 31 octobre 2003, le solde des dépôts à terme comprend aussi les billets de dépôts de premier rang de 11,9 milliards de dollars (11,3 milliards en 2002) que nous avons émis pour fournir un financement à long terme et d'autres billets et instruments au porteur semblables de 27,3 milliards (21,7 milliards en 2002) que nous avons émis.

**NOTE 11 Autres passifs**

	2003	2002
Emprunts à court terme des filiales	7 814 \$	10 173 \$
Sommes à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients	3 241	3 630
Intérêts courus à payer	1 640	1 399
Charge au titre des prestations et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite constitués (1)	702	574
Passif lié aux activités d'assurance	386	599
Dividendes à payer	313	289
Autres	7 222	6 708
	<b>21 318 \$</b>	<b>23 372 \$</b>

(1) La charge au titre des prestations et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite constitués représente l'excédent cumulatif de la charge de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite sur les cotisations aux caisses de retraite.

**NOTE 12 Débentures subordonnées**

Les débentures sont des obligations non garanties dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Tous les rachats, toutes les annulations et tous les échanges de débentures

subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation du surintendant des institutions financières Canada.

Échéance	Date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée	Taux d'intérêt	Libellées en devises	2003	2002
3 septembre 2008	(1)	5,45 %		– \$	100 \$
15 mars 2009		6,50 %	125 \$ US	165	195
12 avril 2009	12 avril 2004 (2)	5,40 % (3)		350	350
11 juin 2009	11 juin 2004 (2)	5,10 % (3)		350	350
7 juillet 2009	7 juillet 2004 (2)	6,05 % (3)		175	175
12 octobre 2009	12 octobre 2004 (2)	6,00 % (3)		150	150
15 août 2010	15 août 2005 (2)	6,40 % (3)		700	700
13 février 2011	13 février 2006 (4)	5,50 % (3)		125	125
26 avril 2011	26 avril 2006 (5)	8,20 % (3)		100	100
12 septembre 2011	12 septembre 2006 (2)	6,50 % (3)		350	350
24 octobre 2011	24 octobre 2006 (6)	6,75 % (7)	300 \$ US	396	467
8 novembre 2011	8 novembre 2006 (8)	(9)	400 \$ US	526	625
4 juin 2012	4 juin 2007 (2)	6,75 % (3)		500	500
22 janvier 2013	22 janvier 2008 (10)	6,10 % (3)		500	500
14 novembre 2014		10,00 %		200	200
25 janvier 2015	25 janvier 2010 (11)	7,10 % (3)		500	500
12 avril 2016	12 avril 2011 (12)	6,30 % (3)		400	400
8 juin 2023		9,30 %		110	110
1 <sup>er</sup> octobre 2083	(13)	(14)		250	250
6 juin 2085	(13)	(15)	300 \$ US	396	467
				<b>6 243 \$</b>	<b>6 614 \$</b>

(1) Rachetées le 3 septembre 2003, à la valeur nominale.

(2) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de cinq points de base, ou ii) la valeur nominale, et par la suite en tout temps à la valeur nominale.

(3) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations de banque de 90 jours, majoré de 1,00 %.

(4) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de huit points de base, ou ii) la valeur nominale, et par la suite en tout temps à la valeur nominale.

(5) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de dix points de base, ou ii) la valeur nominale, et par la suite en tout temps à la valeur nominale.

(6) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du Trésor américain, majoré de dix points de base, ou ii) la valeur nominale, et par la suite en tout temps à la valeur nominale.

(7) Portent intérêt au taux de 6,75 % jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux LIBOR semestriel en dollars US majoré de 1,00 %.

(8) Remboursables par anticipation à la valeur nominale à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée.

(9) Portent intérêt au taux LIBOR trimestriel en dollars US majoré de 50 points de base jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée, et par la suite au taux LIBOR trimestriel en dollars US majoré de 1,50 %.

(10) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 18 points de base, ou ii) la valeur nominale, et par la suite en tout temps à la valeur nominale.

(11) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 12,5 points de base, ou ii) la valeur nominale, et par la suite en tout temps à la valeur nominale.

(12) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 22 points de base, ou ii) la valeur nominale, et par la suite en tout temps à la valeur nominale.

(13) Remboursables par anticipation à toute date de paiement des intérêts à la valeur nominale.

(14) Portent intérêt au taux des acceptations de banque de 30 jours, majoré de 40 points de base.

(15) Portent intérêt au taux LIMEAN trimestriel en dollars US majoré de 25 points de base. En cas de réduction du dividende annuel que nous déclarons sur nos actions ordinaires, les intérêts à payer sur les débentures sont réduits au prorata de la réduction du dividende, et le montant de la réduction des intérêts est payable à même le produit tiré de la vente d'actions ordinaires nouvellement émises.

**Tableau des échéances**

L'ensemble des échéances des débentures subordonnées, selon les dates d'échéance prévues dans les modalités d'émission, s'établissent comme suit :

2004 à 2008	– \$
2009 à 2013	4 387
Par la suite	1 856
	<b>6 243 \$</b>

**NOTE 13 Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales**

	2003	2002
Titres de fiducie émis par la Fiducie de capital RBC (1)	1 434 \$	1 434 \$
Titres de fiducie émis par la Fiducie de capital RBC II (1)	914	–
Autres	40	35
	<b>2 388 \$</b>	<b>1 469 \$</b>

(1) Comprend les montants cumulés au titre des distributions.

**NOTE 13 Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales** (suite)

Nous émettons des titres de la Fiducie de capital RBC (RBC TruCS) par l'entremise de nos filiales Fiducie de capital RBC, une fiducie à capital fixe, et Fiducie de capital RBC II, une fiducie à capital variable (les Fiducies), créées en vertu des lois de la province d'Ontario. Le produit des titres RBC TruCS a servi à financer l'acquisition d'actifs fiduciaires par les Fiducies. Au moment de la consolidation, ces RBC TruCS sont présentés à titre de participation sans contrôle dans des filiales. Les détenteurs de titres RBC TruCS peuvent

recevoir des distributions fixes semi-annuelles en espèces non cumulatives. Si les Fiducies ne sont pas en mesure de verser entièrement les distributions semi-annuelles, nous ne verserons aucun dividende de quelque nature que ce soit sur nos actions privilégiées et ordinaires.

Les modalités des titres RBC TruCS en circulation au 31 octobre 2003 s'établissent comme suit :

Émetteur	Dates d'émission	Dates de distribution	Rendement annuel	Dates de rachat		Dates de conversion		Montant en capital
				Au gré de la Fiducie	Au gré du détenteur (3)	Au gré de la Fiducie	Au gré du détenteur (3)	
<b>Fiducie de capital RBC (1), (4)</b>								
650 000 titres de la Fiducie de capital, série 2010	24 juillet 2000	30 juin 31 décembre	7,288 %	31 décembre 2005	31 décembre 2010			<b>650 \$</b>
750 000 titres de la Fiducie de capital, série 2011	6 décembre 2000	30 juin 31 décembre	7,183 %	31 décembre 2005	31 décembre 2011			<b>750</b>
<b>Fiducie de capital RBC II (2), (4)</b>								
900 000 titres de la Fiducie de capital, série 2013	23 juillet 2003	30 juin 31 décembre	5,812 %	31 décembre 2008	En tout temps			<b>900</b>
<b>Total compris dans la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales</b>								<b>2 300 \$</b>

- (1) Sous réserve de l'approbation du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), la Fiducie peut racheter les titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 sans le consentement des détenteurs de ces titres, dans leur totalité (mais non en partie), à la date de rachat indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente.
- (2) Sous réserve de l'approbation du BSIF, la Fiducie peut racheter tous les titres RBC TruCS de série 2013 en circulation sans le consentement des détenteurs de ces titres, en totalité ou en partie, à la date de rachat indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente.
- (3) Les détenteurs des titres RBC TruCS des séries 2010 et 2011 peuvent échanger, à la date de conversion indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente, les titres RBC TruCS des séries 2010 et 2011 contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de séries Q et R, respectivement. Les détenteurs des titres RBC TruCS de série 2013 peuvent en tout temps échanger, en totalité ou en partie, leurs titres RBC TruCS de série 2013 contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de série U pour chaque titre échangé.
- (4) Les titres RBC TruCS peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu plus de six mois avant la date de conversion, au gré du détenteur, ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter de la date correspondant à six mois avant la date de conversion, au gré du détenteur, comme il est indiqué plus haut. Le prix de rachat correspond à un montant de 1 000 dollars plus les distributions impayées à la date de rachat. Le prix de rachat anticipé correspond à un montant égal au plus élevé i) du prix de rachat et ii) du prix calculé pour obtenir un rendement annuel égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada émise à la date de rachat et échéant les 30 juin 2010 et 2011, majoré de 33 points de base et de 40 points de base pour les séries 2010 et 2011, et échéant le 31 décembre 2013, majoré de 23 points de base pour la série 2013, respectivement.

**NOTE 14 Capital-actions****Capital-actions autorisé**

**Actions privilégiées** – Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang sans valeur nominale, pouvant être émises en série; la contrepartie globale de la totalité des actions privilégiées de premier et de second rang pouvant être émises ne peut excéder 10 milliards de dollars et 5 milliards, respectivement.

**Actions ordinaires** – Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale peut être émis.

**Capital-actions émis et en circulation**

	2003			2002			2001		
	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action
<b>Actions privilégiées de premier rang</b>									
À dividende non cumulatif, série E (1)	–	– \$	– \$	–	– \$	3,06 \$	1 500	150 \$	5,16 \$
À dividende non cumulatif, série H (1)	–	–	–	–	–	–	–	–	1,69
En dollars US, à dividende non cumulatif, série I (1)	–	–	–	–	–	0,02 US	8 000	318	1,91 US
À dividende non cumulatif, série J (1)	–	–	0,90	12 000	300	1,78	12 000	300	1,78
En dollars US, à dividende non cumulatif, série K (1)	–	–	0,80 US	10 000	389	1,58 US	10 000	397	1,58 US
À dividende non cumulatif, série N	12 000	300	1,18	12 000	300	1,18	12 000	300	1,18
À dividende non cumulatif, série O	6 000	150	1,38	6 000	150	1,38	6 000	150	1,38
En dollars US, à dividende non cumulatif, série P	4 000	132	1,44 US	4 000	156	1,44 US	4 000	159	1,44 US
À dividende non cumulatif, série S	10 000	250	1,53	10 000	250	1,53	10 000	250	0,65
		<b>832 \$</b>			<b>1 545 \$</b>			<b>2 024 \$</b>	
<b>Actions ordinaires</b>									
Solde au début	665 257	6 979 \$		674 021	6 940 \$		602 398	3 076 \$	
Émises	–	–		–	–		12 305	576	
Émises en vertu du régime d'options sur actions (2)	5 303	193		5 211	176		2 819	81	
Émises lors de l'acquisition de Centura Banks, Inc.	–	–		–	–		67 413	3 317	
Émises lors de l'acquisition de Richardson Greenshields Limitée (3)	–	–		318	15		13	2	
Achetées aux fins d'annulation	(14 539)	(154)		(14 293)	(152)		(10 927)	(112)	
Solde à la fin	<b>656 021</b>	<b>7 018 \$</b>	<b>1,72 \$</b>	<b>665 257</b>	<b>6 979 \$</b>	<b>1,52 \$</b>	<b>674 021</b>	<b>6 940 \$</b>	<b>1,38 \$</b>

- (1) Le 26 mai 2003, nous avons racheté les actions privilégiées de premier rang de séries J et K. Le 26 novembre 2001 et le 11 octobre 2002, nous avons racheté les actions privilégiées de premier rang de séries I et E, respectivement. Le 24 août 2001, nous avons racheté les actions privilégiées de premier rang de série H.
- (2) Comprend la levée des options sur actions à même les attributions assorties des droits à la plus-value des actions combinées entraînant une contre-passation de la charge à payer, déduction faite des impôts connexes, de 4 millions de dollars (9 millions en 2002), et à même les attributions non assorties de droits à la plus-value des actions combinées, déduction faite des impôts connexes de 6 millions.
- (3) Au cours de 2002, nous n'avons échangé aucune action de catégorie B (36 527 en 2001) mais avons échangé 1 846 897 actions de catégorie C (77 956 en 2001) émises par notre filiale en propriété exclusive, Royal Bank DS Holding Inc., lors de l'acquisition de Richardson Greenshields Limitée contre 318 154 actions ordinaires (13 621 en 2001).

**Conditions liées aux actions privilégiées**

	Dividendes par action (1)	Date de rachat (2)	Prix de rachat (3)	Dates de conversion	
				Au gré de la Banque (2), (4)	Au gré du détenteur (5)
<b>Actions privilégiées de premier rang</b>					
À dividende non cumulatif, série N	0,293750 \$	24 août 2003	26,00 \$	24 août 2003	24 août 2008
À dividende non cumulatif, série O	0,343750	24 août 2004	26,00	24 août 2004	Non convertibles
En dollars US, à dividende non cumulatif, série P	0,359375 US	24 août 2004	26,00 US	24 août 2004	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série S	0,381250	24 août 2006	26,00	24 août 2006	Non convertibles

- (1) Des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées de séries N, O, P et S sont payables trimestriellement, selon les modalités et les dates déterminées par le conseil d'administration, le 24 de chaque mois de février, mai, août et novembre ou aux environs de ces dates.
- (2) Sous réserve du consentement du surintendant des institutions financières Canada et des exigences de la *Loi sur les banques*, nous pouvons, à compter des dates précisées ci-dessus, racheter les actions privilégiées de premier rang. Ces actions peuvent être rachetées i) en espèces, dans le cas des actions de série N, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 août 2003, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix par action de 25 \$ si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2007; dans le cas des actions de séries O et P, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 août 2004, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2008; dans le cas des actions de série S, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 26 août 2006, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2010.
- (3) Sous réserve du consentement du surintendant des institutions financières Canada et des exigences de la *Loi sur les banques*, nous pouvons racheter aux fins d'annulation, dans le cas des actions privilégiées de premier rang de séries N, O, P et S au prix ou aux prix les plus bas auxquels, selon le conseil d'administration, ces actions peuvent être obtenues.
- (4) Sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto, nous pouvons, aux dates précisées ci-dessus, convertir les actions privilégiées de premier rang de séries N, O, P et S en actions ordinaires. Les actions privilégiées de premier rang peuvent être converties en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.
- (5) Sous réserve du droit que nous avons de racheter nos actions ou de trouver d'autres acheteurs, le détenteur peut, à compter des dates précisées ci-dessus, convertir ses actions privilégiées de premier rang en actions ordinaires. Les actions de séries N peuvent être converties trimestriellement en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.

**Restrictions relatives au paiement des dividendes**

La *Loi sur les banques* (Canada) (la *Loi*) nous interdit de déclarer des dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires si, ce faisant, nous contrevenons, ou contreviendrions, aux règles relatives à la suffisance du capital et aux liquidités ou à toute autre directive de réglementation publiée en vertu de la *Loi*. En outre, nous ne pouvons en aucun cas verser des dividendes sur nos actions ordinaires tant que l'ensemble des dividendes sur nos actions privilégiées n'ont pas été déclarés et versés, ou réservés aux fins du versement.

En outre, nous ne pouvons déclarer ni verser un dividende sans avoir obtenu l'approbation du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) si, le jour où le dividende est déclaré, la totalité de l'ensemble des dividendes pour l'exercice excède le total de notre bénéfice net jusqu'à ce jour et de notre bénéfice net non réparti pour les deux exercices précédents.

Nous avons convenu que s'il advenait que Fiducie de capital RBC ou Fiducie de capital RBC II ne soit pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur ses titres de fiducie, nous ne verserions aucun dividende de quelque nature que ce soit sur nos actions privilégiées et ordinaires.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur nos actions privilégiées et ordinaires.

**Offre publique de rachat dans le cours normal de nos activités**

Depuis juin 2001, dans le cadre d'une offre publique de rachat d'une durée de un an, nous avons racheté par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto et de la Bourse de Montréal 15 401 100 actions ordinaires à un prix moyen de 49,32 \$ par action. Conformément à cette offre, 10 927 200 actions ordinaires ont été rachetées durant l'exercice 2001 à un prix de 509 millions de dollars et 4 473 900 actions ordinaires ont été rachetées durant l'exercice 2002 à un prix de 251 millions de dollars.

Le 24 juin 2002, nous avons renouvelé notre offre publique de rachat dans le cours normal de nos activités d'une durée de un an, en vue de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 20 millions de nos actions ordinaires par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto et de la Bourse de Montréal, ce qui représente environ 3 % de nos actions ordinaires en circulation. Au cours de l'exercice 2002, un total de 14 292 800 actions ordinaires ont été

rachetées pour un montant de 764 millions de dollars, à un prix moyen de 53,45 \$ par action. Par suite du renouvellement de cette offre publique de rachat, 9 818 900 actions ordinaires ont été rachetées à un prix moyen de 52,27 \$ par action, pour un montant de 513 millions de dollars, et 8 629 337 actions ordinaires ont été rachetées au cours de l'exercice 2003 à un prix moyen de 58,09 \$ par action, pour un montant de 502 millions.

Le 24 juin 2003, nous avons renouvelé notre offre publique de rachat dans le cours normal de nos activités, en vue de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 25 millions de nos actions ordinaires, ce qui représente environ 3,8 % de nos actions ordinaires en circulation. Par suite du renouvellement de cette offre publique de rachat, 5 910 200 actions ordinaires ont été rachetées à un prix moyen de 59,30 \$ par action, pour un montant de 350 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2003, un total de 14 539 537 actions ordinaires ont été rachetées pour un montant de 852 millions de dollars à un prix moyen de 58,58 \$ par action.

**Capital réglementaire**

Nous sommes assujettis à des exigences en matière de capital réglementaire établies par le BSIF, exigences qui comprennent l'utilisation des PCGR du Canada. Les ratios de capital ajustés en fonction des risques et le ratio actif/capitaux propres sont deux mesures de la solidité du capital établies par le BSIF en fonction des normes de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Le BSIF requiert des banques canadiennes qu'elles maintiennent des ratios minimaux du capital de première catégorie et du capital total de 4 % et de 8 %, respectivement. Cependant, le BSIF a également établi de façon formelle les ratios fondés sur le risque que doivent viser les institutions de dépôt au Canada. Ces cibles sont un ratio du capital de première catégorie d'au moins 7 % et un ratio du capital total d'au moins 10 %. Au 31 octobre 2003, nous avons des ratios du capital de première catégorie et du capital total de 9,7 % et de 12,8 %, respectivement (9,3 % et 12,7 % en 2002).

Pour ce qui est de l'évaluation du ratio actif/capitaux propres, le BSIF précise que notre actif total, y compris certains instruments financiers hors bilan, ne peut excéder 23 fois le capital total. Au 31 octobre 2003, notre ratio actif/capitaux propres était de 18,2 fois (17,3 fois en 2002).



## NOTE 15 Impôts sur les bénéfices

	2003	2002	2001
<b>Charge d'impôts présentée dans l'état consolidé des résultats</b>			
Exigibles			
Au Canada – Fédéral	741 \$	703 \$	845 \$
Provinciaux	326	272	360
À l'étranger	279	155	103
	<b>1 346</b>	1 130	1 308
Reportés			
Au Canada – Fédéral	75	167	16
Provinciaux	29	57	1
À l'étranger	10	11	15
	<b>114</b>	235	32
	<b>1 460</b>	1 365	1 340
<b>Charge (économie) d'impôts présentée dans l'état consolidé de la variation des capitaux propres</b>			
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	1 064	100	(472)
Coûts d'émission	(3)	–	(15)
Droits à la plus-value des actions	4	25	–
Incidence cumulative de l'adoption initiale de la norme comptable relative aux avantages sociaux futurs	–	–	(157)
	<b>1 065</b>	125	(644)
<b>Total de la charge d'impôts</b>	<b>2 525 \$</b>	1 490 \$	696 \$

**Impôts reportés**

	2003	2002
<b>Actifs d'impôts reportés (1)</b>		
Provision cumulative pour pertes sur créances	505 \$	512 \$
Montant lié à la rémunération reportée	348	339
Montant lié aux régimes de retraite	12	43
Reports prospectifs de pertes fiscales	35	35
Produits reportés	166	60
Autres	299	259
	<b>1 365</b>	1 248
Provision cumulative pour moins-value	(16)	(13)
	<b>1 349</b>	1 235
<b>Passifs d'impôts reportés</b>		
Locaux et matériel	(14)	(9)
Charges reportées	(178)	(77)
Autres	(433)	(150)
	<b>(625)</b>	(236)
<b>Actifs d'impôts reportés, montant net</b>	<b>724 \$</b>	999 \$

(1) Nous avons déterminé qu'il est plus probable qu'improbable que le montant des actifs d'impôts reportés, déduction faite de la provision cumulative pour moins-value, sera réalisé grâce à une combinaison de résorptions futures d'écarts temporaires et de bénéfice imposable.

**Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi**

	2003		2002		2001	
Impôts sur les bénéfices au taux d'imposition canadien prévu par la loi	1 672 \$	36,4 %	1 630 \$	38,5 %	1 601 \$	41,5 %
Augmentation (diminution) des impôts attribuable à ce qui suit :						
Taux d'imposition moins élevé applicable aux filiales	(204)	(4,4)	(276)	(6,5)	(253)	(6,5)
Bénéfices tirés des titres exonérés d'impôts	(19)	(0,4)	(7)	(0,2)	(7)	(0,2)
Variation du taux d'imposition	31	0,7	33	0,8	63	1,6
Autres	(20)	(0,5)	(15)	(0,4)	(64)	(1,7)
Charge d'impôts présentée dans l'état consolidé des résultats/taux d'imposition effectif	<b>1 460 \$</b>	<b>31,8 %</b>	1 365 \$	32,2 %	1 340 \$	34,7 %

Le bénéfice réalisé à l'étranger par certaines filiales serait imposé uniquement au moment de son rapatriement au Canada. Comme nous ne prévoyons pas actuellement le rapatriement de ces bénéfices non répartis, aucun passif d'impôts reportés n'a été constaté à leur égard. Selon les estimations, les

impôts qui seraient exigibles, si la totalité des bénéfices non répartis accumulés par des filiales à l'étranger était rapatriée, s'élèveraient à 728 millions de dollars au 31 octobre 2003 (841 millions en 2002; 772 millions en 2001).

**NOTE 16 Activités d'assurance*****Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance***

	<b>2003</b>	2002
Sinistres	<b>374 \$</b>	149 \$
Obligations futures liées aux indemnités d'assurance	<b>4 882</b>	2 676
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	<b>5 256 \$</b>	2 825 \$

L'incidence de la variation des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance sont comprises dans l'état consolidé des résultats au poste Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance pour la période au cours de laquelle les estimations sont modifiées. Pour les obligations liées aux contrats de courte durée pour l'assurance des dommages comptabilisées à la valeur actualisée, les taux d'intérêt utilisés pour l'actualisation vont de 3 % à 10 %.

**Réassurance**

Dans le cours normal des activités, nous procédons à la réassurance de risques auprès d'autres compagnies d'assurance et de réassurance en vue

d'obtenir une plus grande diversification, de limiter l'exposition aux risques majeurs et de fournir une capacité de croissance future additionnelle. Ces ententes de réassurance avec des compagnies cédantes ne déchargent pas nos filiales d'assurance de leurs obligations directes envers les assurés. Nous évaluons la situation financière de nos réassureurs et surveillons les concentrations de risques de crédit avec les réassureurs afin de réduire au minimum notre exposition à des pertes liées à l'insolvabilité des réassureurs.

Les montants de réassurance inclus dans les revenus autres que d'intérêt pour les exercices terminés le 31 octobre sont présentés dans le tableau suivant :

***Primes nettes***

	<b>2003</b>	2002	2001
Primes brutes	<b>2 979 \$</b>	2 297 \$	2 026 \$
Primes cédées	<b>(1 014)</b>	(530)	(478)
Primes nettes	<b>1 965 \$</b>	1 767 \$	1 548 \$

***Montants à recouvrer au titre de la réassurance***

	<b>2003</b>	2002
Sinistres payés	<b>230 \$</b>	302 \$
Indemnités d'assurance futures	<b>489</b>	395
Montants à recouvrer au titre de la réassurance	<b>719 \$</b>	697 \$

**NOTE 17 Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite**

Nous offrons un certain nombre de régimes à cotisations ou à prestations déterminées prévus par la loi qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite aux employés admissibles.

Les tableaux qui suivent présentent des données relatives à nos régimes d'avantages, incluant les montants constatés au bilan consolidé ainsi que les composantes de la charge nette des prestations de l'exercice.

**Actifs des régimes, obligation au titre des prestations et capitalisation**

	Régimes de retraite (1)		Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite (2)	
	2003	2002	2003	2002
<b>Variation de la juste valeur de l'actif des régimes (3), (4)</b>				
Juste valeur de l'actif des régimes à l'ouverture	3 747 \$	4 049 \$	– \$	1 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	415	(133)	–	–
Cotisations de la Banque	670	99	27	23
Cotisations des participants	23	19	1	1
Prestations versées	(263)	(258)	(28)	(25)
Règlements de régimes	–	(52)	–	–
Acquisitions d'entreprises	97	–	–	–
Variation des taux de change	(32)	17	–	–
Transferts d'autres régimes	–	6	–	–
Juste valeur de l'actif des régimes à la clôture	4 657 \$	3 747 \$	– \$	– \$
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations constituées (3)</b>				
Obligation au titre des prestations constituées à l'ouverture	4 590 \$	4 044 \$	1 067 \$	693 \$
Coût des services rendus	120	113	39	22
Intérêts débiteurs	306	297	80	51
Cotisations des participants	23	19	1	1
Perte actuarielle	443	280	214	318
Prestations versées	(263)	(258)	(28)	(25)
Transferts d'autres régimes	–	3	–	–
Modifications et compressions de régimes	–	59	1	7
Acquisitions d'entreprises	123	2	18	–
Variation des taux de change	(60)	31	(13)	–
Obligation au titre des prestations constituées à la clôture	5 282 \$	4 590 \$	1 379 \$	1 067 \$
<b>Capitalisation</b>				
(Déficit) excédent de l'actif des régimes sur l'obligation au titre des prestations	(625)\$	(843)\$	(1 379)\$	(1 067)\$
Perte actuarielle nette non comptabilisée	1 071	792	549	360
Obligation (actif) transitoire non comptabilisé	(19)	(26)	174	190
Coût des prestations au titre des services passés non comptabilisé	181	211	13	13
Cotisations entre la date d'évaluation et le 31 octobre	25	222	2	3
Autres	(1)	(1)	–	1
Montant net comptabilisé au 31 octobre	632 \$	355 \$	(641)\$	(500)\$
<b>Hypothèses moyennes pondérées</b>				
Taux d'actualisation	6,25 %	6,75 %	6,50 %	7,00 %
Taux de rendement à long terme présumé de l'actif des régimes	7,00 %	7,00 %	–	–
Taux de croissance de la rémunération future	4,40 %	4,40 %	4,40 %	4,40 %

**Charge au titre des prestations constituées (5)**

	2003	2002	2001
Coût des services rendus	120 \$	113 \$	104 \$
Intérêts débiteurs	306	297	268
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	(300)	(300)	(306)
Amortissement de l'actif transitoire	(2)	(2)	(2)
Amortissement du coût des services passés	31	32	17
Amortissement de la perte (du gain) actuariel net	15	(27)	(45)
Perte sur règlement	–	52	–
Autres	–	(45)	(14)
Charge au titre des régimes à prestations déterminées	170	120	22
Charge au titre des régimes à cotisations déterminées	67	61	30
Charge au titre des prestations constituées	237 \$	181 \$	52 \$

**Charge au titre des autres avantages postérieurs au départ à la retraite (2)**

	2003	2002	2001
Coût des services rendus	39 \$	22 \$	64 \$
Intérêts débiteurs	80	51	49
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	–	–	(1)
Amortissement de l'obligation transitoire	17	17	17
Amortissement de la perte actuarielle nette	24	–	–
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés	1	2	2
Charge au titre des autres avantages postérieurs au départ à la retraite	161 \$	92 \$	131 \$

**Sensibilité des hypothèses clés en 2003****Prestations de retraite**

	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	179 \$	21 \$
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	22	5
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse du taux de rendement à long terme sur l'actif des régimes	–	11

**Autres avantages postérieurs au départ à la retraite**

	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	65 \$	8 \$
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	8	2

- Ces montants comprennent l'actif des régimes de 4 328 millions de dollars (3 239 millions en 2002) et les obligations au titre des prestations constituées de 4 991 millions (4 131 millions en 2002) pour les régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés.
- Comprend les avantages postérieurs au départ à la retraite liés à l'assurance maladie, à l'assurance soins dentaires et à l'assurance vie. Les taux tendanciels hypothétiques en matière de coûts des soins de santé à l'égard du prochain exercice étaient de 8 % pour les soins médicaux et de 4,5 % pour les soins dentaires, diminuant à un taux final de 4,5 % en 2009. Ces taux servent à évaluer le coût prévu des prestations de retraite visées par les régimes de soins médicaux et d'assurance vie postérieurs au départ à la retraite. Une hausse de un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques en matière de coûts des soins de santé aurait fait augmenter le coût des services rendus et les intérêts débiteurs de 21 millions de dollars et l'obligation, de 182 millions. Une baisse de un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques en matière de coûts des soins de santé aurait fait diminuer le coût des services rendus et les intérêts débiteurs de 14 millions de dollars et l'obligation, de 143 millions.
- Pour la période de douze mois commençant le 1<sup>er</sup> octobre et se terminant à la date d'évaluation, soit le 30 septembre.
- L'actif des régimes comprend 525 342 (818 597 en 2002) actions ordinaires de la Banque Royale du Canada ayant une juste valeur de 31 millions de dollars (43 millions en 2002). De plus, les dividendes totalisant 1,1 million de dollars (1 million en 2002) ont été reçus relativement aux actions ordinaires de la Banque Royale du Canada détenues dans l'actif des régimes au cours de l'exercice.
- La charge de retraite a été établie au moyen d'un taux d'actualisation présumé de 6,75 % (7,00 % en 2002; 7,00 % en 2001).

## NOTE 18 Rémunération à base d'actions

## Régime d'options sur actions

Nous avons deux régimes d'options sur actions, un pour certains de nos employés clés et un autre pour les administrateurs qui ne sont pas nos employés. Le 19 novembre 2002, le conseil d'administration a décidé de mettre fin de façon définitive aux octrois futurs d'options en vertu du régime d'options sur actions des administrateurs. En vertu des régimes offerts aux employés, des options sont périodiquement octroyées pour acquérir des actions ordinaires à des prix qui ne doivent pas être inférieurs à ceux du marché le jour de l'octroi. Les options sont acquises sur une période de quatre ans pour les employés et peuvent être levées pour une période n'excédant pas dix ans à partir de la date d'octroi.

Pour les options octroyées avant le 31 octobre 2002, qui n'étaient pas assorties de droits à la plus-value des actions combinés, aucune charge de rémunération n'a été constatée puisque, à la date de l'octroi, le prix de levée des options n'était pas inférieur au cours du marché des actions sous-jacentes. Lorsque les options sont levées, le produit obtenu est crédité aux actions ordinaires.

Entre le 29 novembre 1999 et le 5 juin 2001, les attributions d'options en vertu du régime d'options sur actions pour les employés étaient assorties de droits à la plus-value des actions combinés. Les droits à la plus-value des actions permettent aux participants d'exercer le droit à la plus-value des actions plutôt que l'option correspondante. Ainsi, les participants reçoivent un paiement en espèces égal à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date d'exercice et le prix d'exercice de l'option. Au cours du dernier trimestre de 2002 et au premier trimestre de 2003, certains participants de la haute direction ont renoncé volontairement à leurs droits à la plus-value des actions mais ont conservé les options correspondantes.

La charge de rémunération pour ces octrois, qui est amortie sur la période d'acquisition des options connexes, s'établissait à 34 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003 (44 millions en 2002; 23 millions en 2001).

## Options sur actions

	2003		2002		2001	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
En cours au début	28 479	39,54 \$	30 158	36,84 \$	25 880	33,61 \$
Options octroyées	1 985	58,03	4 215	49,12	7 949	44,46
Levées ou exercés – Actions ordinaires	(5 303)	34,48	(5 211)	32,07	(2 819)	28,77
– Droits à la plus-value des actions	(170)	37,35	(291)	34,01	(259)	33,55
Options annulées	(188)	47,55	(392)	38,37	(593)	37,82
En cours à la fin	24 803	42,06 \$	28 479	39,54 \$	30 158	36,84 \$
Options pouvant être levées à la fin	15 415	38,24 \$	14 050	36,07 \$	12 895	32,62 \$
Options pouvant être octroyées	14 309		16 105		20 289	

## Fourchette des prix de levée

	Options en cours			Options pouvant être levées	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Durée de vie contractuelle restante moyenne	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
De 14,46 \$ à 15,68 \$	349	15,56 \$	2,9	349	15,56 \$
De 24,80 \$ à 28,25 \$	1 673	26,13	6,0	1 673	26,13
De 30,00 \$ à 39,64 \$	11 450	36,66	6,1	9 866	37,20
De 43,59 \$ à 49,36 \$	9 354	49,14	8,4	3 513	49,11
De 50,00 \$ à 59,35 \$	1 977	57,92	10,0	14	50,71
Total	24 803	42,06 \$	7,3	15 415	38,24 \$

## Méthode de la juste valeur

Le chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Rémunérations et autres paiements à base d'actions », recommande l'utilisation de la méthode de la juste valeur pour la constatation d'une charge pour les attributions d'options. Elle permet l'utilisation d'autres méthodes, y compris celle fondée sur la valeur intrinsèque, à condition que les données pro forma relatives au bénéfice net et au bénéfice par action soient présentées selon la méthode de la juste valeur. Nous avons adopté prospectivement les recommandations du chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA* pour les nouvelles attributions octroyées

après le 1<sup>er</sup> novembre 2002. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003, la juste valeur de la charge de rémunération inscrite relativement à ces attributions se chiffrait à 6 millions de dollars.

Nous avons présenté l'information pro forma requise comme si nous avions adopté les recommandations du chapitre 3870 en matière de constatation en 2003, en 2002 et en 2001 pour les attributions octroyées avant 2003, comme suit :

## Bénéfice net et bénéfice par action pro forma

	2003	Tel que déclaré		2003	Données pro forma (1)	
		2002	2001		2002	2001
Bénéfice net	3 005 \$	2 762 \$	2 411 \$	2 970 \$	2 730 \$	2 375 \$
Bénéfice par action	4,44	3,96	3,55	4,39	3,91	3,49
Bénéfice dilué par action	4,39	3,93	3,52	4,35	3,89	3,47

(1) Selon la méthode d'évaluation fondée sur la juste valeur, la charge de rémunération est constatée sur la période d'acquisition des options sur actions s'y rapportant. Par conséquent, les données pro forma obtenues au moyen de cette méthode ne sont peut-être pas représentatives des résultats futurs.

Pour établir les données pro forma présentées ci-dessus, la juste valeur des options octroyées au cours de l'exercice 2003 a été estimée à la date de l'octroi au moyen d'un modèle d'établissement des prix des options fondé sur les hypothèses suivantes : i) un taux d'intérêt hors risque de 4,61 % (4,89 % en 2002; 5,86 % en 2001), ii) une durée de vie prévue de six ans pour les

options (six ans en 2002 et dix ans en 2001), iii) une volatilité prévue de 20 % (20 % en 2002; 24 % en 2001) et iv) des dividendes prévus de 2,95 % (2,9 % en 2002; 2,67 % en 2001). La juste valeur de chacune des options octroyées était de 11,60 \$ (10,02 \$ en 2002; 14,78 \$ en 2001).

**Régimes d'actionariat des employés**

Nous offrons à plusieurs employés l'occasion de détenir des actions au moyen de régimes d'épargne et d'actionariat RBC. En vertu de ces régimes, les employés peuvent généralement verser des cotisations variant entre 1 % et 10 % de leur salaire annuel ou sur la base de prestations déterminées pour les employés touchant des commissions. Pour chaque cotisation se situant dans une fourchette de 1 % à 6 %, nous verserons 50 % de la cotisation de l'employé dans des actions ordinaires. Pour le régime d'épargne RBC DVM, notre cotisation annuelle maximale s'établit à 4 500 \$ par employé. Pour le régime d'intéressement RBC RU, notre cotisation annuelle maximale est fixée à 1 500 livres sterling par employé. En vertu de ces régimes, nous avons versé 55 millions de dollars (49 millions en 2002; 47 millions en 2001) pour l'acquisition d'actions ordinaires. Au 31 octobre 2003, un total de 17 544 654 actions ordinaires étaient détenues en vertu de ces régimes.

**Régimes d'achat d'actions différé et autres régimes**

Nous offrons des régimes d'achat d'actions différé aux dirigeants ainsi qu'aux administrateurs qui ne sont pas nos employés. En vertu de ces régimes, chacune de ces personnes peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa prime de rendement annuelle ou de ses jetons de présence sous forme d'actions différées. Le choix de participer au régime doit être fait avant le début de l'exercice. Les actions différées génèrent des dividendes sous forme d'actions additionnelles au taux des dividendes sur des actions ordinaires. Le participant ne peut convertir ces actions qu'au moment de prendre sa retraite, qu'en cas d'une invalidité permanente ou que lorsqu'il quitte son poste. La valeur en espèces des actions différées équivaut à la valeur marchande des actions ordinaires à la date de conversion. Au 31 octobre 2003, la valeur des actions différées s'établissait à 105 millions de dollars (73 millions en 2002; 52 millions en 2001). La plus-value des actions et les dividendes s'y rapportant comptabilisés dans les charges pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003 relativement à ces régimes se sont établis à 16 millions de dollars (16 millions en 2002; 8 millions en 2001).

Nous avons un régime de primes différées pour certains employés clés de RBC Marchés des Capitaux. En vertu de ce régime, un pourcentage de la prime de rendement annuelle de chacun de ces employés est reporté et génère des dividendes au même taux que celui des actions ordinaires. L'employé touchera la prime en trois montants égaux versés dans les 90 jours suivant la fin de chacun des trois exercices suivants. La valeur de la prime différée sera égale à la valeur initiale de la prime rajustée en fonction des dividendes et des variations de la valeur marchande des actions ordinaires à la date à laquelle la prime est versée. Au 31 octobre 2003, la valeur du régime de primes différées s'établissait à 215 millions de dollars (187 millions en 2002; 128 millions en 2001). La plus-value des actions et les dividendes s'y rapportant comptabilisés dans les charges pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003 relativement à ce régime s'établissaient à 22 millions de dollars (20 millions en 2002; recouvrement de 5 millions en 2001).

Nous offrons des régimes d'achat d'actions différé à certains employés clés de RBC Investissements, comprenant diverses périodes d'acquisition allant jusqu'à une période maximale de cinq ans. En vertu de certains de ces régimes, les attributions peuvent être reçues sous forme d'actions ordinaires détenues en fiducie, ou sous forme d'actions différées. Le participant ne peut convertir ces actions qu'au moment de prendre sa retraite, qu'en cas d'une invalidité permanente ou que lorsqu'il quitte son poste. La valeur en espèces des actions différées équivaut à la valeur marchande des actions ordinaires à la date de conversion. Certains régimes attribuent des actions qui suivent de près la valeur des actions ordinaires comprenant un paiement intégral en espèces à la fin de la période maximale de cinq ans. Au 31 octobre 2003, la valeur des actions différées détenues en fiducie s'établissait à 58 millions

de dollars (34 millions en 2002; 14 millions en 2001). Au 31 octobre 2003, la valeur de ses diverses actions s'établissait à 26 millions de dollars (10 millions en 2002; 4 millions en 2001). La charge de rémunération à base d'actions comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003 relativement à ces régimes s'établissait à 30 millions de dollars (32 millions en 2002; 16 millions en 2001).

Nous offrons un régime de participation différée aux bénéficiaires à certains employés clés. L'attribution des actions différées en fonction du rendement se compose de 50 % d'actions ordinaires et de 50 % d'actions au rendement, qui sont acquises après trois ans. Au moment de l'acquisition des actions, les actions différées en fonction du rendement peuvent être augmentées ou diminuées de 50 % selon le rendement total pour les actionnaires que nous avons obtenu par rapport à celui de 15 institutions financières nord-américaines. La valeur des actions ordinaires détenues au 31 octobre 2003 était de 102 millions de dollars (34 millions en 2002; néant en 2001). Une charge de rémunération de 33 millions de dollars (11 millions en 2002; néant en 2001) a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003 relativement à cette attribution.

Nous offrons un régime de rémunération à moyen terme à certains hauts dirigeants. En vertu de ce régime, les attributions sont converties en actions équivalentes à des actions ordinaires. Les actions sont acquises en tranches égales sur une période de trois ans. Les actions ont une valeur équivalente à la valeur marchande des actions ordinaires à chaque date d'acquisition et sont payées en espèces ou en actions ordinaires, à notre gré. Au 31 octobre 2003, la valeur des actions s'établissait à 9 millions de dollars (16 millions en 2002; 21 millions en 2001). La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003 à l'égard de ce régime s'est établie à 5 millions de dollars (12 millions en 2002; 8 millions en 2001).

Dain Rauscher maintient un régime de rémunération différée non admissible pour les employés clés conformément à une entente appelée le régime d'accumulation de patrimoine. Ce régime permet aux employés admissibles d'effectuer des reports de leur revenu annuel et de répartir ces reports parmi un choix varié de fonds, y compris un régime d'achat d'actions RBC qui suit de près la valeur de nos actions ordinaires. Certains reports peuvent aussi être admissibles à nos contributions équivalentes. Toutes les contributions équivalentes sont attribuées au régime d'achat d'actions RBC. La valeur des actions RBC détenues en vertu du régime au 31 octobre 2003 était de 111 millions de dollars (70 millions en 2002; 7 millions en 2001). La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003 relativement aux contributions équivalentes s'est chiffrée à 10 millions de dollars (12 millions en 2002; 7 millions en 2001).

Dans le cadre de l'acquisition de Dain Rauscher, certains employés clés de cette société se sont vu offrir des attributions de maintien en fonction d'une valeur totalisant 318 millions de dollars et devant être versées uniformément sur une période de service prévue de trois à quatre ans. Les paiements devant être versés aux participants du régime sont indexés à la valeur marchande des actions ordinaires à la date d'acquisition. Le passif en vertu de ce régime se chiffrait à 100 millions de dollars au 31 octobre 2003 (151 millions en 2002; 135 millions en 2001). La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003 relativement à ce régime s'est chiffrée à 95 millions de dollars (92 millions en 2002; 143 millions en 2001).

Pour les autres régimes à base d'actions, une charge de rémunération de 8 millions de dollars a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003 (19 millions en 2002; 14 millions en 2001). La valeur des actions et des actions détenues en vertu de ces régimes au 31 octobre 2003 s'établissait à 13 millions de dollars (10 millions en 2002; 3 millions en 2001).

## NOTE 19 Bénéfice par action

	2003	2002	2001
<b>Bénéfice par action</b>			
Bénéfice net	3 005 \$	2 762 \$	2 411 \$
Dividendes sur actions privilégiées	(68)	(98)	(135)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 937 \$	2 664 \$	2 276 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	662 080	672 571	641 516
	4,44 \$	3,96 \$	3,55 \$
<b>Bénéfice dilué par action</b>			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 937 \$	2 664 \$	2 276 \$
Incidence des conversions présumées (1)	-	-	1
Bénéfice net ajusté en fonction de la dilution	2 937 \$	2 664 \$	2 277 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	662 080	672 571	641 516
Actions convertibles de catégories B et C (1)	-	14	363
Options sur actions (2)	6 936	5 535	5 337
Nombre moyen d'actions ordinaires, après dilution (en milliers)	669 016	678 120	647 216
	4,39 \$	3,93 \$	3,52 \$

- (1) Les actions convertibles comprennent les actions de catégories B et C émises par notre filiale en propriété exclusive, Royal Bank DS Holding Inc., lors de l'acquisition de Richardson Greenshields Limitée le 1<sup>er</sup> novembre 1996. Les actions de catégorie B en circulation ont toutes été échangées contre des actions ordinaires de la Banque Royale du Canada en 2001 et les actions de catégorie C restantes ont été échangées contre des actions ordinaires le 9 novembre 2001. Le prix des actions de catégorie C a été établi en fonction de notre cours moyen du marché des actions ordinaires pour la période de 20 jours qui précède la date de l'échange. Au cours de l'exercice, nous n'avons échangé aucune action de catégorie B (aucune action en 2002; 36 527 actions en 2001) ni aucune action de catégorie C (1 846 897 actions en 2002; 77 956 actions en 2001) contre aucune action ordinaire (318 154 actions ordinaires en 2002; 13 621 actions en 2001).
- (2) L'incidence de la dilution liée aux options sur actions a été établie au moyen de la méthode du rachat d'actions. Cette méthode permet de calculer le nombre supplémentaire d'actions en présumant que les options sur actions en cours sont i) levées puis ii) diminuées du nombre présumé d'actions qui seraient rachetées au moyen du produit de l'émission et compte tenu du cours moyen du marché de nos actions ordinaires pour l'exercice. Le calcul du bénéfice dilué par action exclut un nombre moyen de 25 205 options en cours ayant un prix de levée de 59,35 \$ (9 761 options ayant un prix de levée de 53,76 \$ en 2002 et 7 862 options ayant un prix de levée de 50,72 \$ et 1 956 options ayant un prix de levée de 49,03 \$ en 2001), car le prix de levée de ces options excédait le cours moyen du marché de nos actions ordinaires.

## NOTE 20 Garanties, engagements et éventualités

## Garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons de nombreuses ententes qui peuvent comporter des éléments répondant à la définition de « garantie » aux termes de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14 (NOC-14), intitulée « Informations à fournir sur les garanties ». En vertu de cette note, une garantie est un contrat (y compris un engagement d'indemnisation) qui peut éventuellement nous obliger à faire un paiement (soit sous forme d'espèces, d'instruments financiers, d'autres actifs, de l'émission de nos actions ou de la prestation de services) à une contrepartie par suite i) de la variation d'un taux d'intérêt, d'un taux de change, du cours d'un titre ou d'une marchandise, d'un indice ou d'un autre élément qui est lié à un actif, à un passif ou à un titre participatif de la contrepartie, ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle par un tiers ou iii) du défaut, par un tiers, de rembourser sa dette au moment où celle-ci devient exigible. Le montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements possibles qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou reçus en nantissement.

Le tableau qui suit résume les garanties importantes que nous avons accordées à des tiers :

## Montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties

	2003
Facilités de garantie de liquidités	22 162 \$
Dérivés de crédit/options vendues (1)	15 470
Lettres de crédit de soutien financier/Garanties d'exécution	12 482
Rehaussements de crédit	6 791
Produits à valeur stable (1)	3 251
Prêts hypothécaires vendus avec garantie	520

- (1) Le montant théorique d'un contrat correspond approximativement au montant maximal potentiel des paiements futurs.

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidités dans le cadre de programmes de papier commercial adossé à des créances (programmes) administrés par nous et par des tiers, à titre de source de financement de rechange advenant le cas où lesdits programmes ne seraient pas en mesure d'accéder aux marchés du papier commercial et, dans certaines circonstances précises, lorsque les mesures de rendement prédéterminées des actifs financiers que ces structures détiennent ne sont pas respectées. La durée à l'échéance des facilités de garantie de liquidités peut atteindre un an. Les modalités des facilités de garantie de liquidités ne nous obligent pas à avancer des fonds aux programmes en cas de faillite ni pour acheter des actifs non productifs ou non remboursés. Aucune des facilités de garantie de liquidités que nous avons fournies n'a été utilisée.

Nos clients peuvent utiliser des dérivés de crédit ou des options vendues aux fins de spéculation ou de couverture. La définition de « garantie » fournie par la NOC-14 inclut les dérivés qui peuvent éventuellement nous obliger à faire un paiement à la contrepartie d'une garantie par suite de la variation d'un élément sous-jacent se rapportant à un actif, à un passif ou à un titre participatif de la contrepartie. Nous n'avons présenté que les montants liés à des opérations pour lesquelles il est probable, en fonction des renseignements dont nous disposons, que le client utilise le dérivé de crédit ou l'option vendue pour se protéger contre une variation d'un élément sous-jacent se rapportant à un actif, à un passif ou à un titre participatif du client. Nous utilisons des dérivés de crédit qui constituent des ententes contractuelles de gré à gré visant la compensation d'un acheteur (une société ou une entité gouvernementale) dans le cas où ce dernier subirait une perte financière par suite d'un événement de crédit se rapportant à un engagement précis, comme une obligation ou un prêt. La durée à l'échéance de ces dérivés de crédit varie selon les contrats, et peut atteindre 15 ans. Nous utilisons également des options vendues, qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles nous accordons à l'acheteur (une société ou une entité gouvernementale) le droit, mais ne lui imposons pas l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Les options vendues qui répondent habituellement à la définition de « garantie » comprennent les contrats de change, les dérivés sur titres de participation et certains dérivés sur marchandises. La durée à l'échéance de ces options varie selon les contrats, et peut atteindre cinq ans.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution constituent des engagements irrévocables de notre part d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La durée à l'échéance de ces garanties peut atteindre huit ans. Notre politique en ce qui a trait aux biens donnés en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Les rehaussements de crédit partiels que nous fournissons aux structures d'accueil multicédantes que nous administrons visent à protéger les investisseurs porteurs de papier commercial advenant le cas où le rehaussement de crédit de tiers lié aux portefeuilles d'actifs ne serait pas assez élevé pour empêcher un défaut de paiement eu égard à un ou plusieurs de ces portefeuilles. Chaque portefeuille d'actifs est structuré de manière à obtenir une cote de titre de grande qualité au moyen du rehaussement de crédit relatif à chaque opération. La durée de ces facilités de crédit s'établit entre un an et quatre ans.

Nous vendons des produits à valeur stable qui offrent une protection de la valeur comptable, principalement à des promoteurs de régimes de retraite régis en vertu de l'ERISA comme les régimes 401(k), les régimes 457, etc. La protection de la valeur comptable est fournie pour des portefeuilles de titres à revenu fixe à court ou à moyen terme de grande qualité et vise à couvrir toute insuffisance advenant le cas où les participants au régime retireraient des fonds alors que la valeur marchande est inférieure à la valeur comptable. Nous avons l'option de nous désister de ce contrat en tout temps.

**NOTE 20 Garanties, engagements et éventualités** (suite)

Aux termes de diverses ententes conclues avec des investisseurs, nous pouvons être tenus de racheter des prêts hypothécaires montés aux États-Unis et vendus à un investisseur si les prêts ne sont pas assurés pendant une durée excédant un an; nous pouvons aussi être tenus de rembourser toute prime reçue si les prêts hypothécaires font l'objet d'un remboursement anticipé ou d'un défaut de paiement dans les 120 jours qui suivent la vente. Les prêts hypothécaires sont entièrement garantis par des propriétés résidentielles.

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des ententes d'indemnisation (lesquelles comportent souvent des modalités standard) avec nos contreparties dans le cadre d'ententes telles que les contrats d'acquisition, de vente, de prestation de services et de location, ainsi que les contrats signés avec des dirigeants ou des administrateurs. Ces ententes d'indemnisation pourraient exiger que nous compensions la contrepartie pour des coûts engagés en raison d'une modification des lois et des règlements (y compris les lois fiscales) ou de poursuites ou de sanctions légales dont la contrepartie ferait l'objet par suite de l'opération. Les modalités des ententes d'indemnisation varient d'un contrat à l'autre. La nature de ces ententes d'indemnisation nous empêche d'estimer de façon raisonnable le montant maximal potentiel que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties. Par le passé, nous n'avons jamais eu à verser un montant important en vertu de telles ententes. Aucun montant n'a été constaté au bilan consolidé au titre de ces ententes d'indemnisation.

**Instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit**

Le principal objectif de ces engagements est de faire en sorte que le client puisse disposer de fonds au besoin. Notre politique en ce qui a trait à l'exigence de garanties et aux types de biens donnés en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Les lettres de crédit documentaire, qui sont des documents émis par nous au nom de notre client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises, sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

Dans les opérations ayant trait aux prêts de titres, nous agissons à titre de mandataire pour le titulaire d'une valeur mobilière qui accepte de prêter la valeur mobilière à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres.

Les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations de banque, de garanties ou de lettres de crédit.

Les montants non engagés représentent le crédit que nous pouvons choisir d'accorder à un emprunteur.

Une facilité d'émission d'effets constitue une entente en vertu de laquelle un emprunteur peut émettre des titres de créance à court terme. Une facilité de prise ferme renouvelable est une facilité d'émission d'effets renouvelables qui peut être utilisée pour une période déterminée.

**Instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit**

	2003	2002
Lettres de crédit documentaire	2 014 \$	772 \$
Prêt de titres	17 520	23 967
Engagements de crédit		
Échéance initiale de un an ou moins	40 432	40 931
Échéance initiale supérieure à un an	28 182	34 115
Montants non engagés	59 801	45 978
Facilités d'émission d'effets/Facilités de prise ferme renouvelables	24	23
	<b>147 973 \$</b>	<b>145 786 \$</b>

**Engagements en vertu de baux**

Les engagements minimaux futurs relatifs à la location de locaux et de matériel en vertu de baux à long terme non résiliables de location-exploitation et de location-acquisition s'établissent de la façon indiquée ci-dessous pour les cinq prochains exercices et par la suite.

**Engagements en vertu de baux**

2004	388 \$
2005	355
2006	310
2007	260
2008	224
Par la suite	681
Total	<b>2 218 \$</b>

**Litiges**

Le 21 juin 2002, soit une semaine avant la date où elle devait verser à la Banque Royale du Canada un montant de 517 millions de dollars US (plus les intérêts courus) conformément aux conditions d'un swap sur rendement total inscrit au poste Autres actifs, Cooperative Centrale Raiffeisen-Boerenleenbank B.A. (Rabobank) a intenté une poursuite contre nous devant un tribunal de l'État de New York en vue de faire annuler son obligation en

vertu du swap. Le 24 juin 2002, nous avons entamé des procédures contre Rabobank auprès de la Haute Cour de Londres, alléguant que Rabobank avait répudié son obligation en vertu du swap sur rendement total. À l'heure actuelle, les poursuites de New York et de Londres suivent leur cours.

En octobre 2003, nous avons touché un règlement d'une valeur estimative d'environ 195 millions de dollars US plus les intérêts, conformément aux termes d'une convention de règlement conclue avec Enron Corporation, le comité des créanciers d'Enron et Rabobank. Le règlement touché a réduit le montant dû par Rabobank à 322 millions de dollars US plus les intérêts, mais n'aura pas d'autre incidence sur le litige en cours avec Rabobank. La direction prévoit recouvrer la totalité du montant dû par Rabobank et, par conséquent, n'a pas inscrit une provision pour perte à cet égard.

Nous faisons l'objet de diverses autres poursuites judiciaires qui contestent le bien-fondé de certaines de nos pratiques ou mesures. Plusieurs de ces poursuites ont trait à des prêts et s'élèvent contre les dispositions prises par nous et nos filiales pour recouvrer des prêts en souffrance et exercer nos droits quant aux biens donnés en garantie de ces prêts. De l'avis de la direction, le montant global du passif éventuel s'y rapportant ne sera pas important.

**Actifs donnés en garantie**

Les détails des actifs donnés en garantie, y compris les montants qui ne peuvent être vendus ou redonnés en garantie par le créancier garanti, sont présentés ci-dessous :

**Actifs donnés en garantie**

	2003	2002
Actifs donnés en garantie aux contreparties suivantes :		
Gouvernements étrangers et banques centrales	1 220 \$	1 418 \$
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires	1 055	1 075
Actifs donnés en garantie pour les opérations suivantes :		
Opérations sur produits dérivés	2 415	1 828
Emprunts et prêts de titres	29 489	20 840
Obligations relatives à des titres vendus en vertu de conventions de rachat	23 735	21 109
Autres	2 575	3 389
Total	<b>60 489 \$</b>	<b>49 659 \$</b>

**Nantissements**

Au 31 octobre 2003, la valeur marchande approximative des nantissements acceptés pouvant être vendus ou redonnés en garantie par nous totalisait 63,1 milliards de dollars (55,9 milliards en 2002). Ces nantissements ont été obtenus en vertu de conventions de revente, d'emprunts et prêts de

titres et d'opérations sur produits dérivés. De ce montant, une tranche de 40,4 milliards de dollars (36,4 milliards en 2002) a été vendue ou redonnée en garantie, généralement à titre de nantissement relatif aux conventions de rachat ou pour couvrir des ventes à découvert.

**NOTE 21 Produits dérivés**

Les produits dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt, aux taux de change, aux cours des titres de participation, aux prix des marchandises ou aux indices.

**Types de produits dérivés***Produits dérivés sur taux d'intérêt*

Les contrats à terme de gré à gré et standardisés sur taux d'intérêt (contrats de garantie de taux) sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier sensible au taux d'intérêt à une date ultérieure, à un prix déterminé. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes faites sur mesure qui sont conclues entre des contreparties sur le marché hors cote, tandis que les contrats à terme standardisés ont des montants et des dates de règlement standard et sont négociés sur des Bourses réglementées.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats hors cote dans lesquels deux contreparties échangent des paiements d'intérêt en fonction des taux appliqués à un capital nominal.

Les options sur taux d'intérêt sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, soit d'acquérir (option d'achat) ou de vendre (option de vente), avant ou à une date donnée, un instrument financier sensible au taux d'intérêt d'un montant et d'un prix convenus, soit de recevoir un règlement en espèces correspondant à la valeur de ce droit. Le vendeur reçoit une prime de l'acquéreur pour ce droit.

*Produits dérivés de change*

Les contrats de change à terme sont des engagements contractuels dans lesquels deux contreparties acceptent d'échanger une devise contre une autre à un prix déterminé, à une date future donnée. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes établies sur mesure et négociées hors cote entre les contreparties, tandis que les contrats à termes standardisés comportent des montants et des dates de règlement standard et sont négociés en Bourse.

Les swaps sur devises comportent l'échange de paiements fixes dans une devise contre réception de paiements fixes dans une autre devise. Les swaps simultanés de taux et de devises comportent l'échange de montants en capital et en intérêts dans deux devises différentes.

Les options de change sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, soit d'acquérir (option d'achat) ou de vendre (option de vente), avant ou à une date donnée, une quantité prédéterminée d'une devise contre une autre à un taux convenu, soit de recevoir un règlement en espèces correspondant à la valeur de ce droit. Le vendeur reçoit une prime de l'acquéreur pour ce droit.

*Produits dérivés de crédit*

Les produits dérivés de crédit sont des contrats hors cote qui transfèrent le risque de crédit lié à un instrument financier sous-jacent (actif référencé) d'une contrepartie à une autre. Les produits dérivés de crédit comprennent les swaps sur défaillance, les options panier sur défaillance et les swaps sur rendement total.

Les swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur de l'actif référencé par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. Leur structure est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement lié à la perte de valeur de l'actif référencé. Les options panier sur défaillance sont semblables aux swaps sur défaillance, sauf que l'instrument financier référencé sous-jacent est un groupe d'actifs plutôt qu'un actif unique.

Les swaps sur rendement total sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser ou de recevoir d'une autre contrepartie des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur de l'actif référencé.

*Produits dérivés sur actions*

Les contrats à terme de gré à gré et standardisés sur indice boursier sont des engagements contractuels visant l'achat ou la vente d'une valeur fixe (le prix convenu) d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné à une date future précise. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes établies sur mesure et négociées hors cote entre les contreparties, tandis que les contrats à termes standardisés comportent des montants et des dates de règlement standard et sont négociés en Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats hors cote dans lesquels une contrepartie accepte de verser ou de recevoir des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné.

Les options sur actions sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, soit d'acquérir (option d'achat) ou de vendre (option de vente), avant ou à une date donnée, une quantité prédéterminée de titres liés à un indice boursier sous-jacent, un panier d'actions ou un titre donné à un prix convenu, soit de recevoir un règlement en espèces correspondant à la valeur de ce droit. Le vendeur reçoit une prime de l'acquéreur pour ce droit.

*Autres produits dérivés*

Nous négocions également d'autres produits dérivés, dont des produits dérivés sur métaux précieux et sur marchandises, dans les marchés hors cote et boursiers.

**Produits dérivés détenus ou émis aux fins de négociation**

La plupart de nos opérations liées aux produits dérivés résultent de nos activités de vente et de négociation. Les activités de vente comportent la mise sur pied et la mise en marché de produits dérivés à l'intention des clients pour leur permettre de transférer, de modifier ou de réduire les risques courants ou éventuels. Les activités de négociation comprennent la tenue de marché, le positionnement et l'arbitrage. La tenue de marché consiste à coter des cours acheteur et vendeur à des participants du marché dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et du volume. Le positionnement correspond au fait de gérer les risques du marché dans le but de tirer parti des fluctuations favorables des prix, des taux ou des indices. L'arbitrage consiste à tirer parti des écarts détectés dans les cours entre les marchés et les produits. Nous n'effectuons que très peu d'opérations sur produits dérivés avec effet de levier. Ces opérations sont assorties d'un multiplicateur qui, pour un changement donné dans les prix du marché, pourrait entraîner une modification de la juste valeur de l'opération très différente de celle qui aurait lieu pour un produit dérivé similaire en l'absence de ce multiplicateur.

**Produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de négociation**

Nous utilisons également les produits dérivés pour la gestion de nos propres actifs et passifs, ce qui comprend des opérations de couverture et de placement.

Nous avons recours aux swaps de taux d'intérêt pour ajuster notre risque de taux d'intérêt en redéfinissant les caractéristiques relatives à la modification des taux ou à l'échéance des actifs et des passifs actuels ou prévus. Les options sur taux d'intérêt achetées servent à couvrir des dépôts rachetables et d'autres options intégrées dans les produits à la consommation. Nous avons recours à des swaps sur devises et à des contrats de change à terme pour gérer notre risque de change. Nous avons recours à des produits dérivés de crédit pour gérer notre risque de crédit et pour diversifier les risques dans notre portefeuille de prêts.

Certains produits dérivés sont précisément désignés comme instruments de couverture et sont admissibles à la comptabilité de couverture. La comptabilité de couverture a pour objectif de réduire au minimum l'incidence d'importantes fluctuations imprévues des résultats et des flux de trésorerie imputables à la variation des taux d'intérêt ou de change. Les fluctuations des taux d'intérêt ou de change peuvent accroître ou diminuer la valeur marchande des actifs et des passifs, ainsi qu'entraîner la variabilité des flux de trésorerie. Quand un produit dérivé remplit adéquatement son rôle de couverture, les gains, les pertes, les revenus et les charges liés au produit dérivé compensent les gains, les pertes, les revenus et les charges liés à l'élément couvert.

Nous pouvons également utiliser des produits dérivés pour couvrir la valeur économique de certaines stratégies commerciales lorsque ces opérations ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou lorsque nous jugeons qu'il est économiquement impossible d'appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, la variation de la juste valeur est reflétée dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Nous n'avons couvert aucune opération prévue au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2003.

*Adoption de la NOC-13*

Nous avons adopté, de façon prospective, la note d'orientation concernant la comptabilité n° 13 (NOC-13), « Relations de couverture », le 1<sup>er</sup> novembre 2002. Les produits dérivés détenus à des fins autres que de négociation qui n'étaient pas admissibles à la comptabilité de couverture en vertu de la NOC-13 le 1<sup>er</sup> novembre 2002 ont été inscrits à leur juste valeur au bilan. Cela a augmenté l'actif de 428 millions de dollars et le passif de 395 millions. Le gain de transition de 33 millions de dollars qui en a découlé a été reporté et constaté au poste Revenu net d'intérêt, de la même manière que les éléments couverts initiaux.

**Produits dérivés – capitaux nominaux**

Les capitaux nominaux, qui sont présentés hors bilan, servent de point de référence pour le calcul des paiements et sont une mesure courante du volume des affaires. Les tableaux suivants indiquent les capitaux nominaux de nos produits dérivés selon l'échéance.



## Capitaux nominaux des produits dérivés selon l'échéance (1)

	Durée jusqu'à l'échéance				2003		2002	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans (2)	Total	Négociation	Autres que de négociation	Négociation	Autres que de négociation
<b>Contrats hors cote</b>								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats de garantie de taux	71 434 \$	3 381 \$	– \$	74 815 \$	71 845 \$	2 970 \$	194 537 \$	4 308 \$
Swaps	263 446	477 903	213 426	954 775	855 482	99 293	794 961	67 303
Options achetées	20 346	12 567	10 675	43 588	43 585	3	55 289	4
Options vendues	22 404	13 180	11 425	47 009	47 009	–	56 080	94
<b>Contrats de change</b>								
Contrats à terme	452 447	23 701	2 440	478 588	463 561	15 027	522 035	22 684
Swaps sur devises	1 266	4 250	5 289	10 805	10 805	–	9 907	–
Swaps simultanés de taux et de devises	17 704	45 165	33 183	96 052	91 990	4 062	71 050	3 098
Options achetées	72 446	2 139	13	74 598	74 391	207	56 160	44
Options vendues	76 487	2 896	–	79 383	79 383	–	61 209	627
Produits dérivés de crédit (3)	2 452	39 111	13 224	54 787	53 693	1 094	50 928	1 223
Autres contrats (4)	6 818	7 209	12 906	26 933	26 489	444	22 085	534
<b>Contrats négociables en Bourse</b>								
Contrats de taux d'intérêt								
Position acheteur	24 857	14 087	61	39 005	39 005	–	26 761	–
Position vendeur	28 216	5 793	175	34 184	33 878	306	36 500	293
Options achetées	56 711	10 798	–	67 509	67 311	198	640	779
Options vendues	28 253	2	–	28 255	28 057	198	2 059	311
<b>Contrats de change</b>								
Position acheteur	546	–	–	546	546	–	27	–
Position vendeur	670	–	–	670	670	–	321	–
Autres contrats (4)	22 382	3 874	–	26 256	26 256	–	18 811	–
	<b>1 168 885 \$</b>	<b>666 056 \$</b>	<b>302 817 \$</b>	<b>2 137 758 \$</b>	<b>2 013 956 \$</b>	<b>123 802 \$</b>	<b>1 979 360 \$</b>	<b>101 302 \$</b>

- (1) Au 1<sup>er</sup> novembre 2002, certains bons de souscription et des engagements de prêts considérés comme des produits dérivés sont inscrits à leur juste valeur. Les capitaux nominaux de 1 096 millions ne sont pas inclus dans ces montants.
- (2) Comprend des contrats échéant dans plus de 10 ans d'une valeur nominale de 48 935 millions de dollars (37 322 millions en 2002). Le coût de remplacement positif brut connexe s'établit à 1 407 millions (1 291 millions en 2002).
- (3) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance.
- (4) Comprend les produits dérivés et les contrats sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation.

## Risque de crédit lié aux produits dérivés

Le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés résulte de la possibilité que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où la valeur du marché d'une ou de plusieurs opérations est positive pour nous. Cette valeur du marché est appelée coût de remplacement puisqu'elle représente ce qu'il nous en coûterait pour remplacer les opérations aux taux du marché en vigueur advenant un manquement.

Aux fins de la gestion du risque de crédit interne, le montant d'équivalent-crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés est défini comme la somme du coût de remplacement et d'une majoration qui correspond à un montant estimatif pour refléter la modification potentielle de la valeur du marché de l'opération jusqu'à l'échéance. Cette majoration est déterminée par des modèles statistiques qui projettent la volatilité prévue de la ou des variables sous-jacentes au produit dérivé, qu'il s'agisse du taux d'intérêt, du taux de change, du cours des actions ou du cours des marchandises. Le coût de remplacement et le montant de la majoration sont réévalués constamment au cours de la durée de chaque opération afin de s'assurer que l'on utilise des évaluations du risque de crédit appropriées. Le montant ajusté en fonction des risques est déterminé en appliquant les mesures courantes du risque de la contrepartie au montant d'équivalent-crédit.

La compensation est une technique que nous utilisons qui peut réduire notre risque de crédit découlant des produits dérivés; elle est facilitée, en général, par l'utilisation d'accords généraux de compensation. Les deux principales catégories de compensation sont la compensation par liquidation et la compensation des règlements. Aux termes de la clause de compensation par liquidation, en cas de manquement par la contrepartie, nous avons le droit de mettre fin à toutes les opérations visées par l'accord général à leur valeur du marché courante, puis de faire la somme des valeurs du marché en annulant les valeurs négatives par les valeurs positives pour obtenir un seul montant net à payer soit par la contrepartie, soit par nous. Dans la compensation des règlements, tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent se faire le même jour entre les succursales font l'objet d'une compensation, qui

génère un paiement unique dans chaque monnaie, à payer soit par nous, soit par la contrepartie. Nous insistons beaucoup auprès des contreparties pour qu'elles concluent des accords généraux de compensation. Cependant, la mesure de notre risque de crédit découlant d'opérations sur les produits dérivés n'est pas réduite pour exprimer l'incidence de la compensation, à moins qu'une analyse juridique appropriée ne vienne appuyer le caractère exécutoire de cette compensation, cette analyse étant documentée dans notre politique.

Toujours dans le but de gérer le risque de crédit découlant des produits dérivés, nous concluons des accords renfermant des clauses d'évaluation à la valeur du marché maximale avec certaines contreparties. En vertu de ces clauses, nous avons le droit de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur du marché courante de sa position avec nous relativement aux produits dérivés. L'utilisation de garanties est une technique d'atténuation du risque de crédit importante pour la gestion du risque de crédit lié aux produits dérivés des banques et des maisons de courtage.

Nous gérons le risque de crédit lié aux produits dérivés en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que celles que nous appliquons aux autres opérations de crédit. Cette méthode comprend l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille, de la diversification et de la structure des échéances du portefeuille. L'utilisation du crédit pour tous les produits est comparée de façon continue à des limites établies et fait l'objet de rapports d'exception. Nous utilisons un seul système d'évaluation du crédit interne pour tous les risques de crédit. Dans la plupart des cas, ces évaluations internes se rapprochent des cotes de crédit externes attribuées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes. Les tableaux présentés ci-dessous indiquent le coût de remplacement, le montant d'équivalent-crédit et les montants ajustés en fonction des risques de nos produits dérivés à la fois avant et après l'incidence de la compensation. En 2003 et en 2002, nos pertes sur créances réelles découlant d'opérations sur les produits dérivés et le niveau des contrats douteux étaient négligeables.

## Coût de remplacement des produits dérivés selon l'évaluation des risques et le type de contrepartie (1)

	Cote d'évaluation des risques (2)					Type de contrepartie (3)			
	AAA, AA	A	BBB	BB ou inférieur	Total	Banques	Gouvernements de pays membres de l'OCDE	Autres	Total
Au 31 octobre 2003									
Coût de remplacement positif brut (4)	15 591 \$	15 246 \$	3 587 \$	2 263 \$	36 687 \$	24 867 \$	3 279 \$	8 541 \$	36 687 \$
Incidence des accords généraux de compensation	(9 895)	(9 916)	(2 124)	(1 267)	(23 202)	(18 569)	–	(4 633)	(23 202)
Coût de remplacement (après les accords de compensation)	5 696 \$	5 330 \$	1 463 \$	996 \$	13 485 \$	6 298 \$	3 279 \$	3 908 \$	13 485 \$
Coût de remplacement (après les accords de compensation) – 2002	4 804 \$	3 800 \$	1 279 \$	707 \$	10 590 \$	5 084 \$	2 068 \$	3 438 \$	10 590 \$

- (1) Au 1<sup>er</sup> novembre 2002, certains bons de souscriptions et engagements de prêts considérés comme des produits dérivés sont inscrits à leur juste valeur. Le coût de remplacement de 10 millions de dollars n'est pas inclus dans les montants figurant au tableau.
- (2) Les cotes d'évaluation des risques de crédit utilisées par la Banque pour les principaux types de contrepartie sont sensiblement les mêmes que celles qui sont utilisées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes. Les cotes AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de bonne qualité tandis que les cotes BB ou inférieures représentent des investissements de qualité insatisfaisante.
- (3) Le type de contrepartie est défini conformément aux exigences en matière de suffisance du capital du surintendant des institutions financières Canada.
- (4) Représente la valeur totale de remplacement actuelle de tous les contrats en cours qui sont en position de gain, sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation. Les instruments négociables en Bourse sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens et sont exclus, car ils sont réputés ne présenter aucun risque de crédit supplémentaire. La juste valeur de ces instruments, au 31 octobre 2003, se chiffre à 82 millions de dollars (194 millions en 2002).

## Risque de crédit lié aux produits dérivés (1)

	2003			2002		
	Coût de remplacement (2)	Montant d'équivalent-crédit (3)	Solde ajusté en fonction des risques (4)	Coût de remplacement (2)	Montant d'équivalent-crédit (3)	Solde ajusté en fonction des risques (4)
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>						
Contrats de garantie de taux	51 \$	68 \$	19 \$	178 \$	299 \$	64 \$
Swaps	17 138	22 682	5 258	19 608	24 357	6 323
Options achetées	753	976	346	563	914	258
	<b>17 942</b>	<b>23 726</b>	<b>5 623</b>	<b>20 349</b>	<b>25 570</b>	<b>6 645</b>
<b>Contrats de change</b>						
Contrats à terme	10 201	15 148	4 137	6 802	13 049	3 685
Swaps	5 559	11 105	2 428	1 781	6 341	1 445
Options achetées	1 220	2 052	527	809	1 491	439
	<b>16 980</b>	<b>28 305</b>	<b>7 092</b>	<b>9 392</b>	<b>20 881</b>	<b>5 569</b>
Produits dérivés de crédit (5)	713	2 343	744	861	2 963	858
Autres contrats (6)	1 052	1 949	633	849	1 701	529
<b>Produits dérivés avant les accords généraux de compensation</b>	<b>36 687</b>	<b>56 323</b>	<b>14 092</b>	<b>31 451</b>	<b>51 115</b>	<b>13 601</b>
Incidence des accords généraux de compensation	(23 202)	(29 671)	(7 772)	(20 861)	(26 930)	(7 132)
<b>Total des produits dérivés après les accords généraux de compensation</b>	<b>13 485 \$</b>	<b>26 652 \$</b>	<b>6 320 \$</b>	<b>10 590 \$</b>	<b>24 185 \$</b>	<b>6 469 \$</b>

- (1) Au 1<sup>er</sup> novembre 2002, certains bons de souscriptions et engagements de prêts considérés comme des produits dérivés sont inscrits à leur juste valeur. Le coût de remplacement de 10 millions de dollars n'est pas inclus dans les montants figurant au tableau.
- (2) Représente la valeur totale de remplacement actuelle de tous les contrats en cours qui sont en position de gain, sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation. Les instruments négociables en Bourse sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens et sont exclus, car ils sont réputés ne présenter aucun risque de crédit supplémentaire. La juste valeur de ces instruments au 31 octobre 2003 se chiffre à 82 millions de dollars (194 millions en 2002).
- (3) Comprend i) le total du coût de remplacement positif de tous les contrats en cours et ii) un montant représentant une évaluation du risque de crédit éventuel, selon la définition qu'en fait le surintendant des institutions financières Canada.
- (4) Selon les lignes directrices émises par le surintendant des institutions financières Canada.
- (5) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance.
- (6) Comprend les produits dérivés et les contrats sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation.

## NOTE 22 Concentrations du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit surviennent soit lorsqu'un certain nombre de clients exercent des activités similaires, soit lorsqu'ils sont situés dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques à ce point comparables qu'un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon sur leur

capacité de remplir leurs engagements contractuels. Les concentrations du risque de crédit montrent la sensibilité relative de notre rendement à l'égard de faits nouveaux touchant un type d'industrie ou un secteur géographique en particulier. Les concentrations décrites ci-dessous sont dans les limites établies par la direction.

	2003							2002										
	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total
<b>Actifs au bilan (1)</b>	<b>157 751 \$</b>	<b>73 %</b>	<b>30 861 \$</b>	<b>14 %</b>	<b>21 930 \$</b>	<b>10 %</b>	<b>4 139 \$</b>	<b>3 %</b>	<b>214 681 \$</b>	<b>158 055 \$</b>	<b>73 %</b>	<b>32 442 \$</b>	<b>15 %</b>	<b>18 917 \$</b>	<b>9 %</b>	<b>5 979 \$</b>	<b>3 %</b>	<b>215 343 \$</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan (2)</b>																		
Montants engagés et non engagés (3)	59 353 \$	46 %	41 949 \$	33 %	22 845 \$	18 %	4 268 \$	3 %	128 415 \$	60 397 \$	50 %	45 573 \$	38 %	13 863 \$	11 %	1 191 \$	1 %	121 024 \$
Autres Produits dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation (4), (5), (6)	18 449	50	14 791	40	3 704	10	156	-	37 100	23 266	61	10 723	28	4 235	11	148	-	38 372
	<b>7 732 \$</b>	<b>21 %</b>	<b>10 081 \$</b>	<b>27 %</b>	<b>17 462 \$</b>	<b>48 %</b>	<b>1 412 \$</b>	<b>4 %</b>	<b>36 687 \$</b>	<b>7 734 \$</b>	<b>25 %</b>	<b>9 887 \$</b>	<b>31 %</b>	<b>12 232 \$</b>	<b>39 %</b>	<b>1 598 \$</b>	<b>5 %</b>	<b>31 451 \$</b>
	<b>85 534 \$</b>	<b>42 %</b>	<b>66 821 \$</b>	<b>33 %</b>	<b>44 011 \$</b>	<b>22 %</b>	<b>5 836 \$</b>	<b>3 %</b>	<b>202 202 \$</b>	<b>91 397 \$</b>	<b>46 %</b>	<b>66 183 \$</b>	<b>33 %</b>	<b>30 330 \$</b>	<b>15 %</b>	<b>2 937 \$</b>	<b>6 %</b>	<b>190 847 \$</b>

- (1) Comprend les biens achetés en vertu de conventions de revente, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Les concentrations provinciales les plus importantes au Canada se trouvent en Ontario, 38 % (38 % en 2002) et en Colombie-Britannique, 11 % (11 % en 2002). Aucun type d'industrie ne représente plus de 10 % du total des instruments de crédit au bilan.
- (2) Représente les instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit.
- (3) Les concentrations sectorielles les plus importantes au chapitre des engagements de crédit sont les institutions financières, 39 % (35 % en 2002), les gouvernements, 16 % (9 % en 2002), le secteur des mines et de l'énergie, 12 % (15 % en 2002), le transport, 6 % (8 % en 2002) et la fabrication, 3 % (8 % en 2002).
- (4) La plus forte concentration par type de contrepartie de ce risque de crédit se trouve dans les banques, soit 66 % (68 % en 2002).
- (5) Représente le coût total de remplacement actuel de tous les contrats en cours qui sont en position de gain, sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation. Les instruments négociables en Bourse sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens et sont exclus, car ils sont réputés ne présenter aucun risque de crédit supplémentaire. Au 31 octobre 2003, la juste valeur de ces instruments était de 82 millions de dollars (194 millions en 2002).
- (6) Au 1<sup>er</sup> novembre 2002, certains bons de souscription et engagements de prêts présentés comme des produits dérivés étaient inscrits à leur juste valeur. Le coût de remplacement de 10 millions de dollars n'est pas inclus dans les montants de ce tableau.

## NOTE 23 Juste valeur estimative des instruments financiers

La juste valeur estimative présentée ci-dessous a pour objet de déterminer approximativement à quels montants ces instruments financiers pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre des parties consentantes. Cependant, il n'y a pas de marché de négociation pour plusieurs de ces instruments financiers. Par conséquent, leur juste valeur est fondée sur des estimations établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation sur lesquelles influent fortement les hypothèses utilisées quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et

aux taux d'actualisation qui reflètent divers degrés de risque. Par conséquent, le montant global de la juste valeur ne saurait être interprété comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

La juste valeur estimative présentée ci-dessous ne reflète pas la valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels que les éléments inclus dans le poste Locaux et matériel.

**Actifs et passifs financiers**

	2003			2002		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
<b>Actifs financiers</b>						
Liquidités	17 554 \$	17 554 \$	– \$	21 323 \$	21 323 \$	– \$
Valeurs mobilières	117 390	117 618	228	93 800	94 251	451
Biens achetés en vertu de conventions de revente	36 289	36 289	–	35 831	35 831	–
Prêts	170 394	172 259	1 865	169 258	171 546	2 288
Actif lié aux produits dérivés (1)	36 088	36 391	303	30 274	31 633	1 359
Autres actifs	17 579	17 579	–	17 736	17 736	–
<b>Passifs financiers</b>						
Dépôts	259 145	260 536	(1 391)	243 486	245 136	(1 650)
Acceptations	5 943	5 943	–	8 051	8 051	–
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	22 855	22 855	–	19 110	19 110	–
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat	23 735	23 735	–	21 109	21 109	–
Passif lié aux produits dérivés (1)	38 053	38 240	(187)	32 205	33 042	(837)
Autres passifs	25 767	25 767	–	25 623	25 623	–
Déventures subordonnées	6 243	6 587	(344)	6 614	6 935	(321)

(1) Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2002, certains bons de souscription et engagements de prêt sont également présentés à titre de produits dérivés et comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé.

**Produits dérivés**

	2003				2002	
	Juste valeur moyenne pour l'exercice (1)		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
<b>Produits dérivés détenus ou émis aux fins de négociation</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	124 \$	111 \$	47 \$	42 \$	178 \$	177 \$
Swaps	19 461	19 380	16 136	15 934	18 468	18 930
Options achetées	603	–	758	–	564	–
Options vendues	–	532	–	773	–	474
	20 188	20 023	16 941	16 749	19 210	19 581
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	8 843	8 967	9 965	10 540	6 568	6 260
Swaps sur devises	507	410	731	624	504	340
Swaps simultanés de taux et de devises	2 832	2 697	4 553	3 634	1 109	1 678
Options achetées	1 066	–	1 200	–	809	–
Options vendues	–	1 033	–	1 309	–	586
	13 248	13 107	16 449	16 107	8 990	8 864
Produits dérivés de crédit (2)	776	370	711	374	822	483
Autres contrats (3)	1 082	3 374	1 103	4 332	1 028	3 093
	35 294 \$	36 874 \$	35 204	37 562	30 050	32 021
<b>Produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de négociation</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux			4	20	–	49
Swaps			1 003	847	1 140	842
Options achetées			–	–	1	–
Options vendues			–	–	–	13
			1 007	867	1 141	904
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré			236	78	234	94
Swaps simultanés de taux et de devises			275	99	168	24
Options achetées			20	–	–	–
Options vendues			–	–	–	3
			531	177	402	121
Produits dérivés de crédit (2)			2	22	39	8
Autres contrats (3)			35	–	13	–
			1 575	1 066	1 595	1 033
<b>Justes valeurs brutes totales avant la compensation</b>			36 779	38 628	31 645	33 054
Incidence des accords généraux de compensation						
Avec l'intention de procéder au règlement, soit sur la base du solde net, soit simultanément (4)			(388)	(388)	(12)	(12)
Sans l'intention de procéder au règlement, ni sur la base du solde net, ni simultanément (5)			(22 814)	(22 814)	(20 849)	(20 849)
<b>Total</b>			13 577 \$	15 426 \$	10 784 \$	12 193 \$

(1) La juste valeur moyenne est calculée en fonction des soldes de fin de mois.

(2) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance.

(3) Comprend les produits dérivés et les contrats sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation. Au 1<sup>er</sup> novembre 2002, certains bons de souscriptions et engagements de prêts sont également présentés comme des produits dérivés et sont inscrits à leur juste valeur au bilan consolidé.

(4) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque nous détenons un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur et que nous avons l'intention de procéder au règlement des contrats soit sur la base du solde net, soit simultanément.

(5) Incidence additionnelle de la compensation des risques de crédit lorsque nous détenons un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur, mais que nous n'avons pas l'intention de procéder au règlement des contrats ni sur la base du solde net, ni simultanément.

## Méthodes et hypothèses utilisées pour l'estimation des justes valeurs des instruments financiers

**Prêts** La juste valeur du portefeuille des prêts aux entreprises et aux gouvernements repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. La juste valeur est calculée conformément à une méthode de l'actualisation des flux de trésorerie qui utilise un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché actuellement exigés pour les nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes périodes à courir jusqu'à l'échéance, ajustés pour tenir compte du facteur de risque de crédit, qui est révisé au moins tous les ans. La juste valeur du portefeuille des prêts aux clients est basée sur une méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ajustée pour tenir compte principalement du risque lié aux paiements anticipés. Pour certains prêts à taux variables dont les taux sont fréquemment révisés et pour les prêts dont l'échéance n'est pas déterminée, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

**Valeurs mobilières** La juste valeur des valeurs mobilières est présentée à la note portant sur les valeurs mobilières des états financiers consolidés (note 5). Elle repose sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. En l'absence de tels cours, la juste valeur estimative est déterminée à l'aide des cours du marché de valeurs mobilières semblables.

**Dépôts** La juste valeur des dépôts à taux fixe portant une échéance fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus aux taux d'intérêt actuellement offerts sur le marché des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes périodes à courir jusqu'à l'échéance (ajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, s'il y a lieu). La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée ou des dépôts à taux d'intérêt variable est présumée correspondre à leur valeur comptable.

**Produits dérivés** La juste valeur des produits dérivés est égale à leur valeur comptable, à l'exception des montants se rapportant aux produits dérivés désignés comme instruments de couverture et admissibles à la comptabilité de couverture. La juste valeur des produits dérivés est calculée selon différentes méthodes. Pour les instruments négociables en Bourse, la juste valeur est fondée sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments qui ne sont pas négociables en Bourse ou ceux dont le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur repose sur les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, sur l'analyse de la valeur actualisée nette ou sur un autre modèle d'établissement des prix approprié, y compris, principalement, les données observables sur le marché.

**Autres actifs et passifs** La valeur comptable des Autres actifs et des Autres passifs correspond approximativement à leur juste valeur.

**Débetures subordonnées** La juste valeur des débetures subordonnées repose sur les cours du marché pour des émissions similaires ou sur les taux qui nous sont offerts actuellement pour les titres d'emprunt ayant la même période à courir jusqu'à l'échéance.

**Instruments financiers évalués à la valeur comptable** En raison de leur échéance à court terme, la juste valeur des liquidités, des biens achetés en vertu de conventions de revente, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, de nos engagements en contrepartie d'acceptations, des engagements afférents à des titres vendus à découvert et des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat est présumée correspondre approximativement à la valeur comptable.

## NOTE 24 Événements postérieurs à la date du bilan

Les événements importants suivants ont eu lieu après le 31 octobre 2003 mais avant la publication de nos états financiers de l'exercice 2003.

### Émission de débetures subordonnées

Le 3 novembre 2003, nous avons émis pour un montant d'environ 1 milliard de dollars de débetures subordonnées par l'entremise de notre programme canadien de billets à moyen terme.

Les débetures portent intérêt à un taux fixe de 5,45 % par année, versé semestriellement jusqu'au 4 novembre 2013, et au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,00 %, versé trimestriellement par la suite jusqu'à l'échéance des billets le 4 novembre 2018.

Nous pouvons, à notre gré, sous réserve de l'approbation du surintendant des institutions financières Canada, racheter les débetures en totalité en tout temps, ou en partie de temps à autre, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours aux détenteurs inscrits. Si les débetures sont rachetées avant le 4 novembre 2013, le prix de rachat sera le montant le plus élevé entre le « prix de rendement Canada » et la valeur nominale. Les débetures sont rachetables le 4 novembre 2013 et par la suite, à la valeur nominale. Le « prix fixé de rendement Canada » est le prix qui procurera, entre la date de rachat et le 4 novembre 2013, un rendement égal à 14 points de base plus le rendement offert par une obligation du Canada non rachetable émise à la date de rachat et échéant le 4 novembre 2013.

### Acquisition des activités canadiennes de Provident Life and Accident Insurance Company

Le 18 novembre 2003, RBC Assurances a annoncé l'acquisition des activités canadiennes de Provident Life and Accident Insurance Company (PLAIC), une filiale en propriété exclusive de UnumProvident Corporation. Dans le cadre de cette opération, RBC Assurances prendra en charge les obligations au titre des polices de PLAIC et pourrait investir jusqu'à 500 millions de dollars afin de finaliser l'acquisition.

La clôture de l'opération est attendue d'ici au mois de mars 2004, et est assujettie à l'approbation des organismes de réglementation canadiens.

### Acquisition de Provident Financial Group Inc.

Le 21 novembre 2003, RBC Centura Banks, Inc. a acquis les activités de Provident Financial Group Inc. (Provident), société ayant son siège à Cincinnati, en Ohio. Les activités comprennent toutes les activités de Provident en Floride, qui se composent de 13 succursales servant des régions de l'ouest de la Floride. La contrepartie comprend un montant en espèces de 80 millions de dollars US et la prise en charge d'un passif corporel net évalué à environ 22 millions de dollars US. Ce montant représente une contrepartie totale excédentaire d'environ 102 millions de dollars US et sera réparti entre les actifs incorporels liés à des dépôts de base et l'écart d'acquisition, pour environ 14 millions de dollars US et 88 millions de dollars US, respectivement.

## NOTE 25 Dates contractuelles de modification des taux ou des échéances

Le tableau ci-dessous illustre notre exposition au risque de taux d'intérêt de la façon prescrite dans le chapitre 3860, « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*. Les instruments financiers figurant au bilan et hors bilan sont présentés d'après leur date d'échéance ou de modification des taux, selon la date la plus rapprochée. En outre, les taux d'intérêt réels sont indiqués, s'il y a lieu. Les taux réels indiqués représentent les taux historiques pour les instruments à taux fixe comptabilisés au coût non amorti et les taux du marché courants pour les instruments à taux variable ou les instruments comptabilisés à la juste valeur.

Le tableau ci-dessous ne tient pas compte des hypothèses de la direction relativement aux événements futurs lorsque les dates d'échéance ou de modification des taux prévues diffèrent sensiblement de celles qui sont stipulées par contrat. Nous tenons compte de ces hypothèses dans la gestion de l'exposition au risque de taux d'intérêt. Ces hypothèses comprennent la modification prévue des taux de certains prêts et dépôts et des instruments de négociation. La prise en compte de ces hypothèses dans le tableau consolidé relatif à la modification des taux ou des échéances au 31 octobre 2003 aurait une incidence sur l'écart sur moins de un an, lequel passerait de (59,1) milliards de dollars à (29,0) milliards [de (37,5) milliards à (3,7) milliards en 2002].

## Valeur comptable en fonction des dates contractuelles de modification des taux ou des échéances, selon la date la plus rapprochée

	Immédiatement sensible aux taux d'intérêt	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Total
<b>Actif</b>								
Liquidités	– \$	12 643 \$	2 003 \$	1 319 \$	217 \$	– \$	1 372 \$	17 554 \$
Taux d'intérêt réel		1,65 %	1,77 %	2,26 %	2,55 %	–		
Valeurs mobilières								
Compte de négociation	–	15 354	4 484	6 051	15 157	12 888	27 893	81 827
Taux d'intérêt réel		2,23 %	2,08 %	2,41 %	3,59 %	4,86 %		
Compte de placement et substitut de prêt	–	6 227	2 840	5 381	14 363	5 001	1 751	35 563
Taux d'intérêt réel		3,05 %	3,17 %	3,72 %	4,26 %	4,66 %		
Biens acquis en vertu de conventions de revente	–	35 646	320	323	–	–	–	36 289
Taux d'intérêt réel		2,36 %	2,94 %	2,80 %	–	–		
Prêts	46 443	35 961	6 371	9 782	64 769	7 378	(310)	170 394
Taux d'intérêt réel		2,36 %	4,87 %	5,20 %	5,55 %	6,03 %		
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	61 406	61 406
	46 443	105 831	16 018	22 856	94 506	25 267	92 112	403 033
<b>Passif</b>								
Dépôts	98 050	86 889	17 989	21 647	31 828	1 585	1 157	259 145
Taux d'intérêt réel		2,03 %	2,43 %	2,49 %	3,72 %	4,83 %		
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	–	1 919	493	318	6 790	6 655	6 680	22 855
Taux d'intérêt réel		2,36 %	2,40 %	3,03 %	3,46 %	4,99 %		
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat	–	23 040	302	259	–	–	134	23 735
Taux d'intérêt réel		2,57 %	2,75 %	2,80 %	–	–		
Autres passifs	–	–	–	–	–	–	70 292	70 292
Débitures subordonnées	–	1 172	350	675	2 671	1 375	–	6 243
Taux d'intérêt réel		1,90 %	5,40 %	5,55 %	6,50 %	7,39 %		
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	–	–	–	–	–	2 300	88	2 388
Taux d'intérêt réel		–	–	–	–	6,68 %		
Capitaux propres	–	–	–	–	300	532	17 543	18 375
Taux d'intérêt réel		–	–	–	4,70 %	5,84 %		
	98 050	113 020	19 134	22 899	41 589	12 447	95 894	403 033
<b>Écart au bilan</b>	(51 607)	(7 189)	(3 116)	(43)	52 917	12 820	(3 782)	–
<b>Instruments financiers hors bilan (1)</b>								
Produits dérivés utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif								
Swaps – tranches à payer	–	(20 410)	(2 095)	(4 123)	(34 314)	(6 969)	–	(67 911)
Taux d'intérêt réel		4,71 %	4,88 %	5,06 %	4,52 %	5,29 %		
Swaps – tranches à recevoir	–	24 698	5 156	9 780	21 680	6 597	–	67 911
Taux d'intérêt réel		4,69 %	4,02 %	3,78 %	4,74 %	5,86 %		
Produits dérivés utilisés aux fins de négociation	–	(6 718)	(2 599)	(826)	8 677	14 225	(12 759)	–
Taux d'intérêt réel		2,76 %	2,75 %	2,78 %	3,60 %	4,97 %		
	–	(2 430)	462	4 831	(3 957)	13 853	(12 759)	–
<b>Écart total</b>	(51 607)\$	(9 619)\$	(2 654)\$	4 788 \$	48 960 \$	26 673 \$	(16 541)\$	– \$
Dollars canadiens	(24 709)	(7 433)	(1 860)	4 025	37 851	3 868	(11 705)	37
Devises	(26 898)	(2 186)	(794)	763	11 109	22 805	(4 836)	(37)
<b>Écart total</b>	(51 607)\$	(9 619)\$	(2 654)\$	4 788 \$	48 960 \$	26 673 \$	(16 541)\$	– \$
Dollars canadiens – 2002	(28 828)	9 104	3 614	112	30 953	4 475	(19 896)	(466)
Devises – 2002	(25 074)	781	265	2 545	5 029	9 404	7 516	466
<b>Écart total – 2002</b>	(53 902)\$	9 885 \$	3 879 \$	2 657 \$	35 982 \$	13 879 \$	(12 380)\$	– \$

(1) Représente le montant net du capital nominal.

**NOTE 26 Rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis**

Ces états financiers consolidés ont été dressés conformément au paragraphe 308 de la *Loi sur les banques* (Canada), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du surintendant des institutions financières Canada, les états financiers consolidés doivent être dressés selon les principes comptables

généralement reconnus du Canada. Comme l'exige la Securities and Exchange Commission des États-Unis, les différences importantes entre les PCGR du Canada et des États-Unis sont décrites ci-après.

**Bilans consolidés condensés**

	2003			2002		
	PCGR du Canada	Ajustements	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Ajustements	PCGR des États-Unis
<b>Actif</b>						
<b>Liquidités</b>	17 554 \$	(34)\$	17 520 \$	21 323 \$	(30)\$	21 293 \$
<b>Valeurs mobilières</b>						
Titres du compte de négociation	81 827	(813)	81 014	68 328	1 129	69 457
Titres du compte de placement	35 238	(35 238)	–	25 078	(25 078)	–
Titres de substitut de prêt	325	(325)	–	394	(394)	–
Titres destinés à la vente	–	35 783	35 783	–	25 896	25 896
<b>Biens achetés en vertu de conventions de revente</b>	36 289	–	36 289	35 831	–	35 831
<b>Prêts</b>	170 394	98	170 492	169 258	62	169 320
<b>Autres</b>						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	5 943	–	5 943	8 051	–	8 051
Montants se rapportant aux produits dérivés	35 612	1 028	36 640	30 258	992	31 250
Locaux et matériel	1 670	(15)	1 655	1 653	(14)	1 639
Écart d'acquisition	4 587	46	4 633	5 004	36	5 040
Autres actifs incorporels	580	–	580	665	–	665
Montants à recouvrer au titre de la réassurance	–	3 321	3 321	–	1 946	1 946
Actif lié aux comptes distincts	–	224	224	–	68	68
Autres actifs	13 014	5 483	18 497	11 113	431	11 544
	403 033 \$	9 558 \$	412 591 \$	376 956 \$	5 044 \$	382 000 \$
<b>Passif et capitaux propres</b>						
<b>Dépôts</b>	259 145 \$	1 373 \$	260 518 \$	243 486 \$	1 554 \$	245 040 \$
<b>Autres</b>						
Acceptations	5 943	–	5 943	8 051	–	8 051
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	22 855	(112)	22 743	19 110	(1 120)	17 990
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat	23 735	–	23 735	21 109	–	21 109
Montants se rapportant aux produits dérivés	37 775	652	38 427	32 137	600	32 737
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	5 256	3 374	8 630	2 825	1 922	4 747
Passif lié aux comptes distincts	–	224	224	–	68	68
Autres passifs	21 318	4 881	26 199	23 372	1 702	25 074
<b>Déventures subordonnées</b>	6 243	338	6 581	6 614	346	6 960
<b>Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales</b>	2 388	(914)	1 474	1 469	–	1 469
<b>Capitaux propres</b>	18 375	(258)	18 117	18 783	(28)	18 755
	403 033 \$	9 558 \$	412 591 \$	376 956 \$	5 044 \$	382 000 \$

**États consolidés des résultats condensés**

	2003	2002	2001
Bénéfice net, selon les PCGR du Canada	3 005 \$	2 762 \$	2 411 \$
Ajustments :			
Revenu net d'intérêt			
Produits dérivés et opérations de couverture (2)	23	(6)	(20)
Entités à détenteurs de droits variables (9)	(15)	–	–
Autres (11)	(2)	(1)	–
Revenus autres que d'intérêt			
Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés (1)	(311)	(133)	(129)
Produits dérivés et opérations de couverture (2)	5	97	18
Reclassement des titres (5)	(12)	–	–
Entités à détenteurs de droits variables (9)	1	–	–
Autres (11)	(160)	(152)	(140)
Provision pour pertes sur créances (5)	6	–	–
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance (1)	292	205	191
Frais autres que d'intérêt			
Droits à la plus-value des actions (3)	16	17	–
Charges liées aux activités d'assurance (1)	35	37	–
Autres (11)	122	122	114
Impôts sur les bénéfices et variation nette des impôts sur les bénéfices découlant des éléments ci-dessus (7)	17	(50)	(10)
Part des actionnaires sans contrôle dans le bénéfice net des filiales (9)	14	–	–
Bénéfice net, selon les PCGR des États-Unis	3 036 \$	2 898 \$	2 435 \$
Bénéfice par action	4,48 \$	4,16 \$	3,58 \$
Bénéfice dilué par action	4,43 \$	4,12 \$	3,55 \$

- (1) **Comptabilisation des activités d'assurance**  
Il existe des différences entre les PCGR des États-Unis et du Canada en ce qui concerne les primes d'assurance vie, la comptabilisation des placements, les coûts d'acquisition et les sinistres et les obligations au titre des indemnités. Ces différences entraînent des écarts temporaires dans la constatation des revenus et des charges. Le traitement comptable utilisé pour les montants à recouvrer au titre de la réassurance, pour les actifs et passifs liés aux comptes distincts, ainsi que pour les autres actifs et autres passifs diffère lui aussi entre les PCGR des États-Unis et ceux du Canada. En vertu des PCGR des États-Unis, l'évaluation des sinistres et des obligations au titre des indemnités d'assurance est fondée sur plusieurs normes comptables publiées par le Financial Accounting Standards Board; selon les PCGR du Canada, toutefois, cette évaluation est basée sur les normes actuarielles prescrites par l'Institut canadien des actuaires. En vertu des PCGR des États-Unis, les montants à recouvrer au titre de la réassurance relativement aux contrats cédés sont présentés à leur montant brut dans un poste d'actif distinct au bilan; par contre, selon les PCGR du Canada, ils sont portés en déduction des sinistres et des obligations au titre des indemnités d'assurance. Selon les PCGR des États-Unis, les actifs et passifs liés aux comptes distincts sont présentés dans des postes du bilan consolidé; cependant, en vertu des PCGR du Canada, ils ne sont pas inclus dans les états consolidés. L'application des PCGR des États-Unis aurait augmenté de 12 millions de dollars le bénéfice net pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003 et aurait entraîné une augmentation de 3 645 millions des autres actifs, une augmentation de 3 541 millions des autres passifs et une augmentation de 104 millions des capitaux propres au 31 octobre 2003.
- (2) **Produits dérivés et opérations de couverture**  
Selon les PCGR des États-Unis, tous les produits dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur. La variation de la juste valeur des produits dérivés est comptabilisée dans le bénéfice net ou, si le produit dérivé est désigné comme couverture des flux de trésorerie et qu'il s'avère efficace à ce titre, parmi les autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Pour ce qui est des produits dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur, la variation inscrite au bénéfice net est généralement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque visé par la couverture. Les changements comptabilisés parmi les autres éléments du résultat global sont subséquemment amortis dans le bénéfice net afin de compenser l'incidence de la variabilité des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie de l'élément couvert. Selon les PCGR du Canada, les produits dérivés utilisés aux fins de vente et de négociation, de même que les produits dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de la juste valeur étant constatée dans le bénéfice net. Les produits dérivés détenus à des fins autres que de négociation qui n'étaient pas admissibles à la comptabilité de couverture au moment de l'adoption de la NOC-13 ont été inscrits à leur juste valeur et les gains ou pertes de transition ont été portés aux résultats de la même manière que les éléments couverts initiaux. Lorsque les produits dérivés ont été désignés comme couvertures des flux de trésorerie et qu'ils s'avèrent efficaces à ce titre, un revenu ou une charge est constaté sur la durée des actifs ou passifs couverts, à titre d'ajustement aux revenus d'intérêt ou aux frais d'intérêt. L'application des PCGR des États-Unis à la comptabilisation des produits dérivés et des opérations de couverture aurait augmenté de 18 millions de dollars le bénéfice net pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003 et aurait entraîné une augmentation de 34 millions des valeurs mobilières, une augmentation de 51 millions des prêts, une augmentation de 792 millions des autres actifs, une augmentation de 76 millions des dépôts, une augmentation de 460 millions des autres actifs, une augmentation de 338 millions des débetures subordonnées, une diminution de 34 millions des liquidités et une diminution de 31 millions des capitaux propres au 31 octobre 2003.
- (3) **Droits à la plus-value des actions**  
Entre le 29 novembre 1999 et le 5 juin 2001, les options octroyées en vertu du régime d'options d'achat d'actions des employés étaient assorties de droits à la plus-value des actions combinées. Un participant pouvait choisir d'exercer le droit à la plus-value des actions plutôt que de lever l'option correspondante. Le cas échéant, le participant recevait un montant en espèces égal à l'écart entre le cours de clôture de nos actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date d'exercice et le prix de levée de l'option. Conformément aux PCGR des États-Unis relatifs à ce type de régime, la charge de rémunération doit être mesurée au moyen d'estimations fondées sur les données historiques relatives aux participants ayant choisi d'exercer les droits à la plus-value des actions plutôt que de lever les options correspondantes. Toutefois, selon les PCGR du Canada, un tel régime donne lieu à un passif, et la charge de rémunération doit être mesurée en prenant pour hypothèse que tous les participants exerceront leurs droits à la plus-value des actions. L'application des PCGR des États-Unis à la comptabilisation de la charge de rémunération aurait augmenté de 11 millions de dollars le bénéfice net pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003 et aurait entraîné une augmentation de 19 millions des capitaux propres, une diminution des autres actifs de 11 millions et une diminution des autres passifs de 30 millions au 31 octobre 2003.
- (4) **Obligation additionnelle au titre des prestations constituées**  
Pour ce qui est des régimes de retraite à prestations déterminées, les PCGR des États-Unis exigent que l'excédent de la tranche non capitalisée de l'obligation au titre des prestations constituées sur le coût des prestations au titre des services passés non constaté soit inscrit parmi les autres éléments du résultat global. L'application des PCGR des États-Unis à la comptabilisation de l'obligation additionnelle au titre des prestations constituées aurait augmenté les autres actifs de 280 millions de dollars et les autres passifs de 770 millions, et aurait entraîné une diminution des capitaux propres de 490 millions au 31 octobre 2003.
- (5) **Reclassement de valeurs mobilières**  
En vertu des PCGR des États-Unis, les valeurs mobilières sont classées en tant que titres du compte de négociation (constatés à leur juste valeur estimative) ou titres destinés à la vente (constatés à leur juste valeur estimative). Les gains et pertes non réalisés sur les titres destinés à la vente, en excluant les impôts connexes, sont comptabilisés parmi les autres éléments du résultat global, dans les capitaux propres, sauf lorsque la variation de la valeur marchande est efficacement couverte par des produits dérivés. Ces gains ou ces pertes non réalisés ayant fait l'objet d'une couverture sont constatés dans les revenus nets où ils sont généralement contrebalancés par les variations de la juste valeur des produits dérivés connexes. Les réductions de valeur effectuées pour refléter une moins-value durable des titres destinés à la vente sont incluses dans les revenus autres que d'intérêt. Selon les PCGR du Canada, les valeurs mobilières sont classées en tant que titres du compte de négociation (constatés à leur juste valeur estimative), titres du compte de placement (constatés au coût non amorti), ou titres de substitut de prêt. Les réductions de valeur effectuées pour refléter une moins-value durable des titres du compte de placement sont incluses dans les revenus autres que d'intérêt. Les titres de substitut de prêt sont comptabilisés selon le traitement comptable réservé aux prêts et, si nécessaire, sont réduits d'une provision pour pertes sur créances. L'application des PCGR des États-Unis au reclassement des valeurs mobilières aurait diminué de 4 millions de dollars le bénéfice net pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003 et aurait entraîné l'augmentation des valeurs mobilières de 182 millions, l'augmentation des capitaux propres de 116 millions et la diminution des autres actifs de 66 millions au 31 octobre 2003.
- (6) **Comptabilisation à la date de transaction**  
En vertu des PCGR des États-Unis, la méthode de la comptabilisation des valeurs mobilières à la date de transaction est utilisée à la fois dans le bilan consolidé et dans l'état consolidé des résultats. Conformément aux PCGR du Canada, les valeurs mobilières sont comptabilisées à la date de règlement dans le bilan consolidé, et à la date de transaction dans l'état consolidé des résultats. L'application de la comptabilisation des valeurs mobilières à la date de transaction à notre bilan consolidé aurait entraîné une augmentation des autres actifs de 1 639 millions de dollars, une augmentation des autres passifs de 469 millions et une diminution des valeurs mobilières de 1 170 millions au 31 octobre 2003.
- (7) **Impôts sur les bénéfices**  
Selon les PCGR des États-Unis, l'incidence de la variation du taux d'imposition sur les impôts reportés est constatée une fois que le nouveau taux d'imposition a été promulgué. Selon les PCGR du Canada, cette incidence est constatée lorsque le nouveau taux d'imposition est pratiquement en vigueur. Les réductions du taux d'imposition des sociétés annoncées au cours de l'année civile 2000, et alors considérées comme pratiquement en vigueur, ont été promulguées en 2001.
- (8) **Garanties**  
En vertu des PCGR des États-Unis, le passif initial au titre des obligations prises en charge dans le cadre de garanties établies ou modifiées après le 31 décembre 2002 est constaté au bilan à la juste valeur. L'application des PCGR des États-Unis à la comptabilisation des garanties aurait entraîné une augmentation des autres actifs et des autres passifs de 38 millions de dollars au 31 octobre 2003.
- (9) **Entités à détenteurs de droits variables**  
Conformément au FIN 46, *Consolidation of Variable Interest Entities*, nous consolidons, en vertu des PCGR des États-Unis, les entités à détenteurs de droits variables (EDDV) créées après le 31 janvier 2003 lorsque nous en sommes le principal bénéficiaire. Les EDDV sont des entités dans lesquelles les investisseurs en instruments de capitaux propres ne détiennent pas une participation financière majoritaire ou dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans le soutien financier subordonné supplémentaire d'autres parties. Le principal bénéficiaire est la partie qui obtient la majorité des rendements résiduels et/ou assume la majorité des risques de pertes découlant des activités de l'EDDV. En vertu des PCGR du Canada, en attendant l'adoption de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15, intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables », nous consolidons ces entités si nous en avons le contrôle pour ce qui est des avantages économiques et si nous assumons les risques qui s'y rattachent. L'application des PCGR des États-Unis à la comptabilisation des EDDV aurait entraîné l'augmentation des prêts de 47 millions de dollars, l'augmentation des dépôts de 938 millions et l'augmentation des autres passifs de 12 millions, et la diminution des autres actifs de 11 millions et la diminution de la participation sans contrôle dans des filiales de 914 millions au 31 octobre 2003.
- (10) **Garanties autres qu'en espèces**  
En vertu des PCGR des États-Unis, les garanties autres qu'en espèces reçues dans le cadre d'opérations de prêts de titres sont comptabilisées au bilan consolidé avec une obligation correspondante de retour si nous disposons de la capacité de les revendre ou de les nantir à nouveau. Ceci entraînerait une augmentation des autres actifs et des autres passifs de 3 877 millions au 31 octobre 2003.
- (11) **Autres**  
Les autres différences entre les PCGR des États-Unis et du Canada ont trait au droit de compensation, à la comptabilisation des coentreprises et à d'autres éléments relativement peu importants. En vertu des PCGR du Canada, les placements dans des coentreprises sont constatés selon la méthode de la consolidation proportionnelle, alors que conformément aux PCGR des États-Unis, ils sont comptabilisés à la valeur de consolidation. La comptabilisation de ces placements selon les PCGR des États-Unis n'aurait pas eu d'incidence sur le bénéfice net. L'incidence nette des autres éléments se traduirait par une diminution du bénéfice net de 6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003 et par une augmentation des valeurs mobilières de 361 millions, une augmentation des dépôts de 359 millions, une augmentation des capitaux propres de 24 millions, une diminution des autres actifs de 96 millions et une diminution des autres passifs de 118 millions au 31 octobre 2003.